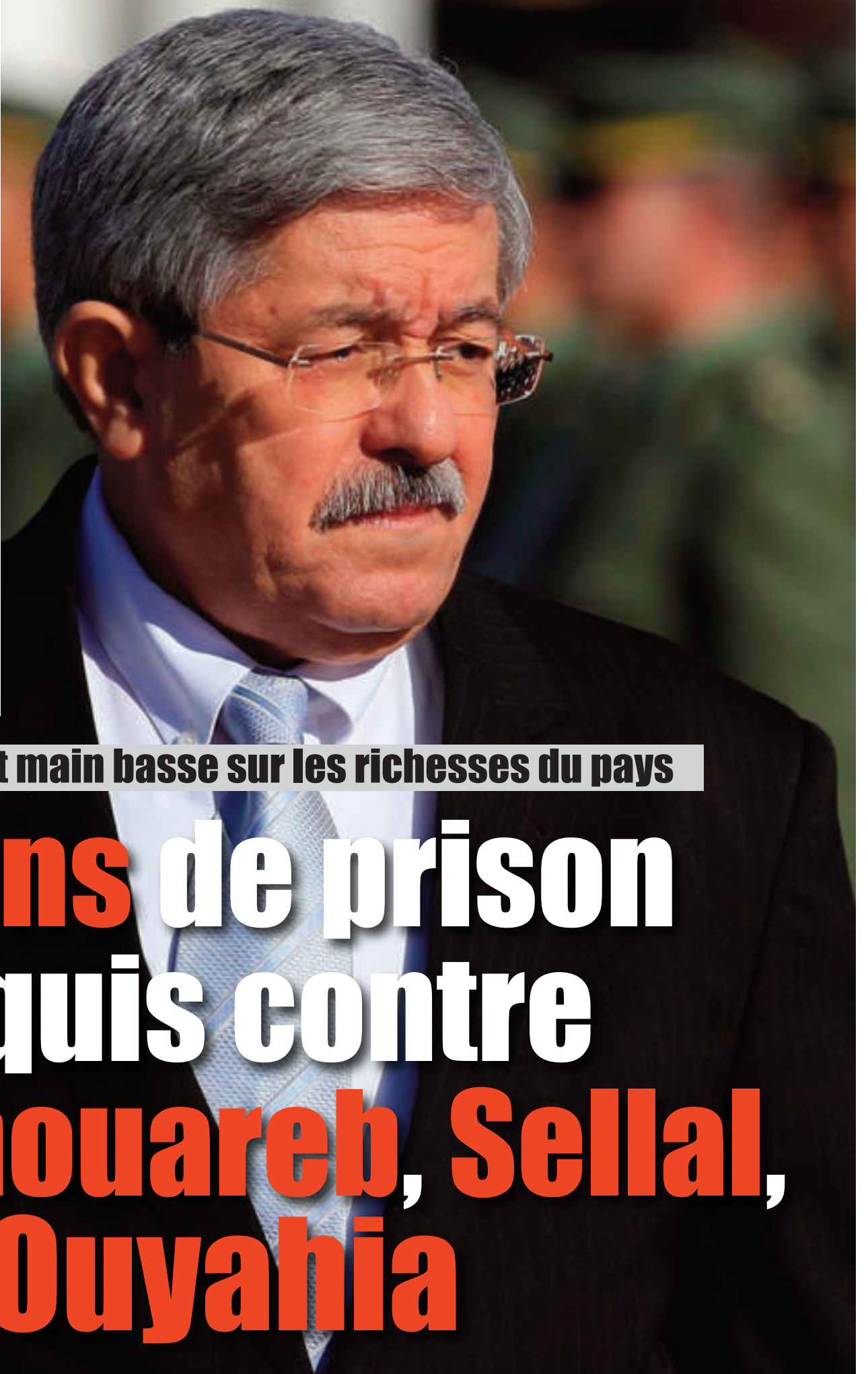


**L**e procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, , une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA contre les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis dans des affaires de corruption et d'abus de pouvoir, notamment dans l'affaire de montage automobile et le financement de la campagne électorale de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika. La même peine a été requise contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb (en fuite) avec émission d'un mandat d'arrêt international. Le procureur de la République a requis, en outre, 15 ans de prison ferme et une amende d'un (1) million DA contre les deux anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, une peine de 10 ans de prison ferme et une amende de 1 million DA contre l'ancien wali de Bumerdes, Yamina Zarhouni, et 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA contre l'ancien ministre des Travaux publics et des transports, Abdelghani Zaalane. Le représentant du ministère public a requis également une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de trois (3) millions DA à l'encontre de Ali Haddad, Ferrat Ahmed et Hadj Malek Saïd ainsi qu'une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (01) million DA à l'encontre des hommes d'affaires Mohamed Baïri, Maazouz Mohamed, Achour Abboud, Hassan Laarbaoui et Nemroud Abdelkader. Une peine de huit (8) ans de prison ferme assortie d'une amende de trois (3) millions DA a été requise à l'encontre de Farès Sellal, fils d'Abdelmalek Sellal, Senaï Karim et Senaï Sofiane. Par ailleurs, le procureur de la République a requis une peine de huit (8) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) millions DA.

**Ils avaient fait main basse sur les richesses du pays**

**20 ans de prison  
requis contre  
Bouchouareb, Sellal,  
Ouyahia**



Mihoubi à partir de Batna

## « La présidentielle, un scrutin "décisif" pour "raffermir" la stabilité du pays »

Le candidat à l'élection présidentielle du 12 décembre, Azzedine Mihoubi, a affirmé dimanche à Barika (Batna) que ce scrutin était "décisif" pour le "raffermissement" de la stabilité de l'Algérie. Dans un meeting populaire animé à la salle omnisports de la ville, dans le cadre du dernier jour de la campagne électorale, M. Mihoubi a indiqué que l'Algérie "devait sortir victorieuse de cette élection avec son peuple, ses jeunes et ses femmes", surtout que cette dernière, a-t-il estimé, constitue "une force de frappe lors des élections". L'orateur a invité les habitants de Barika et tout le peuple algérien à participer massivement à ce scrutin "décisif" et choisir "le sixième des candidats qu'est l'Algérie". Il a promis, s'il était élu président, de "redonner confiance aux enfants du pays notamment les jeunes et les porteurs de projets pour dynamiser le développement à travers les diverses localités du pays". M. Mihoubi a également promis, en cas de son élection, que Barika, "dernièrement élevée au rang de circonscription administrative, aura sa part de projets de développement dont une université et un hôpital et connaîtra un renforcement dans les divers domaines notamment l'agriculture, l'investissement et le sport». Dans le sec-

teur de la culture, M. Mihoubi a indiqué que "le site archéologique de Tobna, Cité des sciences et des savants, sera revalorisé pour relier les générations à leur histoire qui est une partie de nous». Samedi soir, M. Mihoubi avait animé des activités de proximité dans les deux communes de Seggana et Barika, où il a rencontré notables, jeunes et habitants après avoir animé un meeting électoral à la maison de la culture Mohamed Laïd-Al Khalifa du chef-lieu de wilaya. Samedi toujours à partir de la même wilaya Batna Azzedine Mihoubi a plaidé en faveur de la préservation de l'Algérie. « Nous devons tous préserver l'Algérie, sa sécurité et sa stabilité car elle représente un dépôt dont la responsabilité nous incombe nous la génération de l'indépendance » a indiqué le candidat aux présidentielles lors d'un meeting populaire animé à la maison de la culture Mohamed -Laïd Al Khalifa. « Nous pouvons, a-t-il ajouté, diverger sur toutes les questions mais notre consensus s'affirme toujours autour de l'Algérie, sa sécurité et sa stabilité qui sont une ligne rouge et un don que nous devons tous telle une famille conjuguer nos efforts pour préserver ». Evoquant les énormes sacrifices consentis par le peuple algérien pour l'indépendance et le



recouvrement de la souveraineté, le candidat aux présidentielles a promis de faire du 22 février "une journée nationale de la souveraineté populaire" estimant que le temps est venu de consacrer le peuple en tant que "paramètre fondamental dans toute équation impliquant le pays". "Le peuple a le droit de se mettre en colère et de révolter en voyant son Etat dans

une situation difficile et les Algériens en descendant dans la rue n'ont pas demandé plus que la préservation de l'Etat et de ses institutions et la refondation d'un Etat nouveau sur des bases fermes", a encore ajouté Mihoubi. L'orateur a également parlé de son programme et a appelé les citoyens à se diriger aux urnes le 12 décembre avec force et à "donner leurs voix à un

des six candidats" estimant que "le sixième candidat est l'Algérie". Auparavant, M. Mihoubi a animé des activités de proximité dans les localités d'Ichemoul et Arris avant de se recueillir devant la stèle commémorative érigée à la mémoire des chaouhada à dechrat Ouled Moussa.

H.M

### Début du scrutin dans les bureaux itinérants

Les électeurs votent aujourd'hui dans les 135 bureaux itinérants que compte le pays, soit trois jours avant le jour du scrutin du 12 décembre pour élire le prochain président de la République. Le responsable de la communication de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draâ, avait

indiqué jeudi dernier que le vote concernant les bureaux itinérants était prévu 72 heures avant le jour du scrutin du 12 décembre. Les bureaux de vote itinérants sont rattachés à l'un des centres de vote de la circonscription électorale, selon la loi organique du 14 septembre 2019 modifiant et complétant celle du 25 août 2016 relative au régime électoral. Le nombre de bureaux de vote itinérants (...), doit obéir aux seuls critères de facilitation du vote des électeurs exclusivement visés par ces dispositions. Selon l'article 41 la loi organique du 14 septembre 2019 complétant celle du 25 août 2016 relative au régime électoral, les membres du bureau de vote itinérant peuvent, en cas de besoin, être assistés, dans leur mission et par réquisition du délégué de wilaya de l'autorité nationale indépendante des élections, par des éléments des services de sécurité. Lorsqu'en application des dispositions de l'article 33 de la présente loi organique, les opérations de scrutin excèdent une journée, "toutes les mesures de sécurité et d'inviolabilité de l'urne et des documents électoraux sont prises par le président du bureau de vote". Si, pour des raisons d'éloignement ou autres, les membres du bureau de vote n'ont pu rejoindre les lieux prévus pour abriter l'urne et les documents électoraux, le président de ce bureau peut procéder à "la réquisition de locaux satisfaisant aux conditions de sécurité et d'inviolabilité". L'article 33 dispose que le scrutin ne dure qu'un seul jour fixé par le décret présidentiel prévu à l'article 25 de la présente loi organique. Toutefois, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections peut, sur demande du délégué de wilaya de l'autorité nationale indépendante des élections, décider d'avancer de 72 heures, au maximum, la date d'ouverture du scrutin dans les communes où les opérations de vote ne peuvent se dérouler le jour même du scrutin pour des raisons matérielles liées à l'éloignement des bureaux de vote, à l'éparpillement des populations et pour toute "raison exceptionnelle" dans une commune donnée, par décision publiée, "séance tenante, par tout moyen approprié". Les électeurs de la communauté nationale établie à l'étranger avaient commencé à voter samedi pour l'élection présidentielle. Ils sont 914.308 électeurs inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger à accomplir à partir d'aujourd'hui (Ndlr samedi) leur devoir électoral, selon le fichier électoral national électronique élaboré par l'ANIE. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, a affirmé que l'opération de révision périodique des listes électorales, effectuée du 12 au 17 octobre dernier, avait permis le recensement de 24.474.161 électeurs, dont 914.308 électeurs inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger. S'agissant de l'encadrement de l'opération de vote, le président de l'ANIE a fait état de la mobilisation d'un total de 501.031 encadreurs, dont 456 encadreurs affectés aux commissions électorales diplomatiques et consulaires. Au niveau national, 61.014 bureaux de vote ont été mobilisés, dont 135 bureaux itinérants, tandis que le nombre des centres de vote s'élève à 13.181 centres.



H.M

### Présidentielle du 12 décembre: L'ANIE déterminée à protéger les voix du peuple



L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a réaffirmé, samedi, sa détermination à protéger les voix des citoyens et du peuple lors du scrutin présidentiel du 12 décembre. Depuis sa création le 15 septembre 2019, l'ANIE s'attèle résolument à la concrétisation de la volonté du peuple et des slogans brandis par l'élan populaire pour le changement depuis le 22 février, conformément au serment prêté sur le Saint Coran devant le peuple, les Chouhada et la patrie. Un serment et un engagement que nous renouvelons aujourd'hui devant le peuple alors que la campagne électorale, qui tire à sa fin, a été marquée vendredi par un événement historique inédit dans le processus électoral de l'Etat algérien, à savoir le débat télévisé civilisé entre les cinq candidats en lice", lit-on dans le communiqué. L'ANIE est engagée, depuis le début de cette opération constitutionnelle, à concrétiser, dans l'esprit et

la lettre, l'aspiration du peuple à travers son Hirak à élire un président de la République en toute liberté, démocratie et transparence, souligne la même source. Mettant en garde "quiconque tente ou même songe de s'attaquer à la volonté du peuple", l'ANIE a affirmé que "ces temps sont révolus et qu'elle s'emploie à ouvrir une nouvelle page pour un avenir qui ne laisse aucune place à la fraude ou à la confiscation de la volonté du peuple". L'ANIE qui souligne que c'est la responsabilité pour laquelle elle s'est engagée, réitère sa détermination à œuvrer à cet effet dans le cadre de la transparence pour protéger les voix des citoyens et du peuple, ajoute le communiqué. En conclusion, l'ANIE rassure "le peuple et les candidats quant à la protection des voix des électeurs, un engagement assumé avec l'aide des bonnes volontés parmi ceux qui veillent à ses côtés leur préservation".

H.M

## En visite hier au Commandement des Forces terrestres Gaïd Salah appelle à une participation massive "en toute liberté et transparence" au scrutin du 12 décembre

En visite hier au Commandement des Forces terrestres, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP, a indiqué que l'Algérie triomphera aujourd'hui grâce à cette "forte cohésion" entre le peuple algérien et son Armée. "Tout comme l'Algérie a triomphé hier, grâce à la cohésion du peuple algérien et de l'Armée de Libération Nationale, elle triomphera aujourd'hui, grâce à Allah Le Tout-Puissant, puis grâce à cette forte cohésion entre le peuple algérien et son ANP", a déclaré le Général de Corps d'Armée dans une allocution lors d'une rencontre avec les cadres et les éléments du Commandement des Forces Terrestres. Il a valorisé les revendications populaires "qui ont été satisfaites jusque-là, et qui attestent de l'accompagnement sincère par l'Armée nationale populaire du peuple algérien durant cette phase cruciale. Un accompagnement qui s'est caractérisé par la bonne intention et la sincérité de l'engagement, et à travers lequel l'accent a été mis sur l'éradication des têtes de la bande, voire la neutralisation de leurs ramifications et relais en luttant contre les foyers de corruption, ce qui a impliqué un accompagnement total de la justice". "Avant d'évoquer le rendez-vous historique et crucial des élections présidentielles du 12 décembre 2019, il importe de faire mention des revendications populaires qui ont été satisfaites jusque-là, et qui attestent de l'accompagnement sincère par l'ANP du peuple algérien durant cette phase sensible. Un accompagnement qui s'est caractérisé par la bonne foi, la bonne intention et la sincérité de l'engagement. Un accompagnement qui émane du sens de la grande responsabilité qui incombe au Haut Commandement de l'ANP, tiré des valeurs et principes de la Glorieuse Révolution de Libération, pour laquelle le peuple algérien a sacrifié ce qu'il avait de plus cher, et qui a jeté les fondements de l'Etat algérien moderne, à travers sa déclaration emblématique, à savoir, la Déclaration du 1er Novembre. En effet, l'esprit de Novembre est le repère qui a guidé le Haut Commandement Moudjahid de l'ANP et grâce auquel les vaillants Chouhada et braves moudjahidine ont tracé leur voie", déclare-t-il. Pour le vice-ministre de la Défense nationale, "dans l'esprit de cet accompagnement éclairé et conscient de l'intérêt présent et futur de l'Algérie, nous nous sommes attelés à l'éradication des têtes de la bande, puis à la neutralisation de ses ramifications et relais à travers la lutte contre les foyers de corruption, ce qui nous a amené à accompagner la justice de manière totale, avec tout ce que le mot accompagnement implique, à savoir, lui ouvrir la voie afin de s'acquitter de son devoir national, en toute liberté, intégrité et engagement. Car, affirme-t-il, le succès de la lutte contre la corruption fait partie intégrante de l'accompagnement sincère et global du peuple algérien et de toutes les institutions de l'Etat algérien".

"A propos de l'accompagnement, dans sa conception globale, il importe également d'évoquer tous les

préparatifs et les mesures légales, organisationnelles et sécuritaires devant garantir la réussite des prochaines présidentielles et permettre au peuple de s'acquitter de son devoir et droit électoraux en toute liberté et intégrité, dans un climat de sécurité, de sérénité et de quiétude", ajoute-t-il. Il a indiqué avoir évoqué, à plusieurs occasions, "qu'il existait des parties qui ne veulent absolument pas que l'Algérie soit immunisée et qu'elle suive la voie de la sécurité, de la stabilité et du développement", rappelant que "ces parties qui, dans le but d'atteindre leurs fins sordides, ont tenté désespérément à maintes reprises d'impacter sournoisement la solidité du front intérieur et la force de cohésion du tissu sociétal du peuple algérien, mais leurs tentatives ont toutes été vouées à l'échec, car elles se sont heurtées à un peuple qui s'appelle le peuple algérien, sur les remparts duquel se sont brisées toutes les tentatives antérieures et dont les bastions feront échouer toutes les tentatives désespérées".

**« nous sommes pleinement convaincus que le peuple algérien, authentique et fier, dans toutes ses catégories, hommes, femmes, jeunes et étudiants, saura, comme à son accoutumée, démontrer qu'il est à la hauteur de porter le legs des Chouhada et s'engagera dans cette échéance nationale cruciale à travers une participation massive dans les prochaines présidentielles »**

Le Général de Corps d'Armée a affirmé que le Commandement de l'ANP "n'a aucune ambition politique hormis celle de servir l'Algérie et son peuple qui s'engagera dans cette échéance nationale cruciale à travers une participation massive en toute liberté et transparence, dans un climat empreint d'une profonde prise de conscience de l'importance de l'événement et de son rôle dans la réalisation des espérances de millions de valeureux Chouhada et des attentes des générations de l'indépendance". A ce titre, le Chef d'Etat-major de l'ANP "a salué notre communauté à l'étranger pour les images marquantes et expressives lors de l'accomplissement de son devoir et droit électoraux, ce qui constitue une réponse forte à tous les traîtres et les sceptiques quant à l'authenticité de ce peuple et sa capacité à surmonter toutes les épreuves", relève le communiqué. "En effet, la confiance en soi, l'optimisme et la détermination à atteindre les objectifs voulus, sont les aspects qui caractérisent le comportement du peuple algérien. Le puissant élan populaire dont a fait montre le peuple algérien, n'est qu'une preuve claire et manifeste qui démontre la clarté de la vision prospective du haut Commandement de l'ANP en compagnie des valeureux enfants du peuple algérien", indique M. Gaïd Salah, ajoutant que c'est "un peuple fidèle, sincère et dévoué qui porte l'Algérie dans son cœur, que nous nous sommes engagés à accompagner en toutes circonstances, comme nous avons affirmé plus d'une fois que nulle ambition politique n'anime le commandement de l'ANP, hormis celle de servir l'Algérie et son peuple".



"Enfin, nous sommes pleinement convaincus que le peuple algérien, authentique et fier, dans toutes ses catégories, hommes, femmes, jeunes et étudiants, saura, comme à son accoutumée, démontrer qu'il est à la hauteur de porter le legs des Chouhada et s'engagera dans cette échéance nationale cruciale à travers une participation massive dans les prochaines présidentielles, en toute liberté et transparence, dans un climat empreint d'une profonde conscience de l'importance de l'événement et de son rôle dans la réalisation des espérances de millions de vaillants Chouhada et des attentes des générations de l'indépendance", relève-t-il. "Aussi, les images marquantes et expressives de notre communauté à l'étranger, à qui nous adressons tous nos remerciements et exprimons toute notre reconnaissance pour le patriotisme dont elle a fait montre en s'acquittant hier de son devoir et droit électoraux, sont la meilleure preuve du lien affectif, profond et solide de nos ressortissants avec leur patrie en dépit de leur éloignement. Des images sincères qui constituent une réponse forte à tous les traîtres et les sceptiques quant à l'authenticité de ce peuple et son aptitude à surmonter les épreuves, quelques soient les circonstances", ajoute-t-il encore. Par ailleurs, le Général de Corps d'Armée a affirmé que "le rappel des sacrifices et des haut-faits de nos valeureux Chouhada est un devoir national qui nous procure à nous tous la fierté, voire l'orgueil d'appartenir au peuple algérien connu par ses positions constantes, judicieuses et décisives prises en temps opportun, en réitérant que la boussole du peuple algérien se dirigeait toujours vers la bonne voie". "Cette rencontre intervient quelques jours avant la célébration de l'anniversaire du 11 décembre 1960, où le peuple algérien est sorti dans des manifestations pacifiques revendiquant l'indépendance", dit-il, ajoutant qu'"en cette mémorable date historique, je tiens à vous adresser et, à travers vous, à l'ensemble des personnels de l'ANP, digne héritière de l'Armée de Libération nationale, mes vœux les plus sincères en souhaitant que cet événement et bien d'autres événements mémorables, qui font la richesse de l'histoire de notre patrie, soient célébrés avec davantage de recueillement et de remémoration de cet élan historique exemplaire. Tout comme je prie Dieu que vous

soyez tous les dignes successeurs de nos valeureux prédécesseurs, et que de tels événements insufflent en vous toutes les valeurs de dévouement et de loyauté envers votre armée et votre patrie". Pour lui, "se remémorer les sacrifices et les haut-faits de ceux qui ont offert à l'Algérie la fierté de l'indépendance et éclairé sa voie par les lueurs de la souveraineté nationale, est un devoir national qui s'impose par lui-même à toutes les franges du peuple algérien à travers l'ensemble du pays. Un devoir qui suscite en nous la fierté d'appartenir au peuple algérien, peuple des positions constantes, judicieuses et décisives prises en temps opportun, et qu'il affiche d'une manière claire et évidente, notamment dans les moments difficiles. Des positions en faveur de la patrie et qui constituent un élan sincère, exprimé de manière spontanée, avec dévouement, franchise et courage".

**« nous nous remémorons avec fierté la bravoure du peuple algérien, qui s'est élevé le 11 décembre 1960 contre la tyrannie du colonialisme, où les efforts et la lutte du peuple se sont joints aux efforts et au combat acharné de l'Armée de Libération Nationale contre le colonisateur français »**

"La mémoire collective de notre société recèle, avec fierté, et démontre, avec orgueil, à travers les pages de l'histoire nationale, riche de par ses différentes phases, que la boussole du peuple algérien s'est toujours dirigée vers la bonne voie", s'est-il félicité. Le Général de Corps d'Armée a souligné que "lorsque nous interrogeons l'histoire de l'Algérie à travers toutes ses étapes, et lisons ses pages et examinons attentivement ses caractéristiques, nous présageons un avenir prometteur pour notre pays, car tout comme l'Algérie a triomphé hier, grâce à la cohésion entre le peuple et l'Armée de Libération Nationale, elle triomphera aujourd'hui, grâce à Allah Le Tout-Puissant, puis grâce à cette forte cohésion entre le peuple et son Armée". "Lorsque nous interrogeons l'histoire de l'Algérie à travers toutes ses étapes, et lisons ses pages et examinons attentivement ses caractéristiques, nous présageons un avenir prometteur pour notre pays, l'avenir étant la récolte du présent et le prolongement naturel de l'histoire de la glorieuse révolution de libération. A ce titre, nous nous remémorons avec fierté

la bravoure du peuple algérien, qui s'est élevé le 11 décembre 1960 contre la tyrannie du colonialisme, où les efforts et la lutte du peuple se sont joints aux efforts et au combat acharné de l'Armée de Libération Nationale contre le colonisateur français. Ces manifestations populaires ont constitué un tournant historique et décisif dans le cours de la Glorieuse Révolution de Libération, en ce qu'elles ont avorté tous les plans colonialistes qui voulaient faire de l'Algérie une partie intégrante de l'entité coloniale et empêcher la Révolution du 1er Novembre d'atteindre ses nobles objectifs", ajoute-t-il. Il affirme, à ce propos, que "cet important résultat historique est le fruit de l'adhésion du peuple algérien, durant l'épreuve du colonialisme, à l'Armée de Libération Nationale et de la sincérité de cette dernière envers son peuple, ainsi que de leur conviction commune - oui commune - que l'Algérie, pays des Chouhada, avait grandement besoin de sincérité, de solidarité et de resserrement des rangs", ajoutant que "ce fut ainsi une leçon pour le colonisateur et un fruit de la victoire sur les ennemis, qui demeure jusqu'à aujourd'hui en travers de la gorge de l'ennemi d'hier et ses relais, car ils n'ont jamais pu accepter le fait que notre pays atteigne l'indépendance, dans tout le sens du terme". "Ce sont là les origines du combat réel, qui oppose aujourd'hui le vaillant peuple algérien, soutenu par l'Armée Nationale Populaire, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale, et les serviteurs du colonialisme, parmi la bande et ses relais, qui ont renié à tous les principes du nationalisme, se sont mis au service des ennemis, et ont œuvré à entraver la démarche des hommes valeureux de notre peuple et notre armée. Cependant, ils ont échoué et ont réalisé par eux-mêmes qu'ils ont mal agi envers leur peuple, lorsqu'ils ont vu cet élan populaire à travers tout le pays, lors duquel les Algériens se sont remémorés leur illustre passé historique", note la même source. "La connaissance par l'ANP de la nature authentique du peuple algérien, a été la première et l'ultime source de motivation pour être toujours l'accompagnateur fidèle au serment prêté, et le soutien de son peuple qu'elle considère, à juste titre, sa profondeur stratégique et sa source intarissable en Hommes", relève-t-il.

**T. Benslimane**

## Appel à une grève générale: Aucun écho dans bon nombre de wilayas y compris Alger, et paralysie dans quelques autres

L'appel via les réseaux sociaux à une grève générale n'a pas eu l'écho escompté dans nombre de wilayas du pays y compris Alger, tandis que dans quelques autres des commerçants et des transporteurs de voyageurs notamment étaient en débrayage. À Alger, aucune perturbation de l'activité commerciale n'a été constatée tant au chef-lieu de wilaya que dans la périphérie. Lors d'une virée à travers les différentes artères d'Alger, il a été relevé une activité commerciale ordinaire, exceptés des cas isolés ayant recouru à la fermeture des locaux par "mesures de précaution", a-t-on confié. Des appels anonymes à une grève générale ont été lancés via les réseaux sociaux, notamment Facebook, ces deux derniers jours faisant cas d'une "paralysie générale" du 8 au 11 décembre courant en guise de "refus de l'élection présidentielle du 12 décembre". Dans l'Est du pays, et plus précisément à Constantine, cet appel, à l'instar de la capitale, n'a pas été suivi, les administrations dans divers secteurs, les moyens de transport en commun ou les établissements scolaires des trois paliers ayant fonctionné "normalement", tandis que les commerces aux chefs lieu des autres wilayas de l'Est comme dans les communes étaient ouverts. Un constat analogue est valable pour l'Ouest du pays où l'activité commerciale ou autre a été des plus "normales". A Oran, comme dans d'autres villes de l'Ouest du pays, aucune perturba-

tion de l'activité économique n'a été signalées par les représentants des pouvoirs publics.

### Large suivi dans quelques wilayas du Centre du pays

Dans quelques wilayas du Centre du pays, par contre, l'appel à la grève a été "largement" suivi, selon des recoupements réalisés par les correspondants locaux. Au chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, les commerçants ont baissé rideaux en réponse à un l'appel à la grève attribué essentiellement à la Confédération des syndicats algériens. Le directeur du Commerce de la wilaya, Kada Adjabi, a indiqué que la grève des commerçants a été "largement suivie et a atteint un taux de 80% à travers le territoire de la wilaya", relevant qu'"un service minimum a été assuré par les laiteries, les minoteries, le marché de gros et les boulangeries". Les transporteurs de voyageurs ont également répondu à cet appel, a-t-on constaté, dans différents gares routières où aucun bus n'était stationné dans la matinée. Les seuls moyens de transport qui ont travaillé sont le train en provenance d'Alger et les taxis, a-t-on confirmé auprès du directeur des Transports, Samir Nait Youcef qui a parlé d'un "large taux de suivi de la grève par les transporteurs". Les établissements scolaires et universitaires ont aussi fermé leurs portes, a-t-on constaté. n'a pas pu joindre les responsables de ces deux secteurs pour connaître



le taux de suivi. À Bouira un nombre des communes de la wilaya étaient également paralysées par ce mouvement de grève. Au chef-lieu de la wilaya, tous les commerces ont baissé rideaux en signe d'adhésion au mot d'ordre de grève. Les services de transport ainsi que les autres secteurs ont participé à ce mouvement de grève, appelé à se poursuivre jusqu'à mercredi, selon ses initiateurs. L'appel à la grève a eu le même écho à Bejaia où "quasiment" tous les commerces ont baissé rideaux. Les administrations publiques, les entreprises économiques, l'éducation, les transports

urbains et suburbains, le rail et le port ont adhéré au mot d'ordre de grève, tout autant que la quasi-totalité des commerces. Seules les officines pharmaceutiques, les structures de santé, notamment les services d'urgence et quelques boulangeries ont fait exception. L'aéroport "Abane Ramdane" a connu, pour sa part, une activité presque ordinaire. En milieu de matinée, un avion assurant la liaison Bejaia-Paris a été traitée mais n'a pu assurer son service à cause de mauvaises conditions météorologiques. En début d'après midi, un vol en provenance de Lyon a nor-

malement atterri, selon les responsables de la plate-forme. À Boumerdes, le suivi du mot d'ordre de grève était mitigé, le taux de suivi variant d'un secteur et un autre et d'une région à une autre. Si les citoyens vquaient normalement à leurs occupations quotidiennes au chef-lieu et dans l'Ouest de la wilaya, la région Est "contrastait" avec cette situation. Selon les directeurs locaux des secteurs du Commerce, des Transports et de l'Education, les taux de suivi de cet appel à la grève étaient respectivement de 42, 30 et 3%.

H.H

### OPEP: « L'application des baisses supplémentaires est sans incidence sur les ressources de l'Algérie » souligne Arkab



Le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, a affirmé hier que l'application par l'Algérie de la décision de réduire davantage sa production pétrolière au titre de l'accord de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses alliés sera sans incidence sur ses exportations de pétrole et ses ressources en devise. Dans une déclaration à la presse, en marge d'une rencontre de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), tenue à Alger, M. Arkab a indiqué que "l'engagement volontaire de l'Algérie à opérer une baisse supplémentaire dans le cadre de l'accord OPEP+ sera sans incidence sur ses capacités à réaliser les différents projets prévus pour l'année 2020, sur ses ressources en devise et sur les contrats conclus avec ses clients". Lors de leur récente réunion tenue les 5 et 6 décembre à Vienne, les pays OPEP ont décidé de réduire encore leur production pétrolière de 1,2 million de barils/jour à 1,7 million de barils/jour, une décision approuvée par l'en-

semble des pays membres de l'accord de coopération Concernant les quotas de réduction de la production pétrolière fixés pour chaque pays, le ministre a souligné que certains pays avaient volontairement accepté de baisser leur production encore à des niveaux plus bas que ceux fixés par l'Opep, à l'instar de l'Arabie Saoudite avec une baisse s'élevant à 167 000 barils/jour, et des Emirats arabes unis avec 55 000 barils/jour. M. Arkab a indiqué que la baisse supplémentaire de la production pétrolière de l'Algérie est de l'ordre de "12 000 barils/jour". Concernant la succession de l'Algérie au Venezuela à la tête de l'Opep à partir du 1er janvier 2020, M. Arkab a indiqué que les pays membres de l'organisation qualifient 2020 de l'année des défis. L'Algérie aura à jouer un rôle important dans le rapprochement des vues, de par son rôle dans le volet technique, avec la présence de 8 experts algériens travaillant de façon permanente au sein de l'organisation, a-t-il observé.

### UGCAA Aucune grève observée, tous les produits disponibles et les prestations assurées



L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a démenti, hier dans un communiqué, la participation des commerçants, artisans et prestataires de services à la prétendue grève générale, assurant que tous les produits étaient disponibles et les prestations assurées. "L'UGCAA dément catégoriquement la participation des commerçants, artisans et prestataires de service à une quelconque grève générale ou désobéissance civile les 8, 9, 10 et 11 décembre" et "tient à assurer que les commerçants, artisans et prestataires de services accompliront leur devoir professionnel à l'égard des citoyens en mettant à leur disposition tous les produits durant ces jours", précisait le communiqué. Dans ce contexte, "l'UGCAA appelle tous les commerçants attachés à leur pays (...) à ne pas succomber à ces fausses rumeurs et à ces appels tendancieux qui visent à s'attaquer à la subsistance du

simple citoyen et à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays", ajoutait la même source, invitant tout un chacun à faire prévaloir "le sens de la responsabilité nationale et du devoir national (...) et à faire face à tous ces prédateurs en assurant le travail et les prestations durant ces jours comme moyen pacifique et civilisé pour montrer notre maturité et notre solidarité avec les consommateurs". Pour sa part, l'Association nationale des commerçants et artisans a affirmé, dans un communiqué, que les activités commerciales étaient assurées normalement et que les marchés seront ouverts tous les jours de la semaine de même que les activités des prestataires. "Les activités commerciales sont assurées normalement (...) et les marchés de gros et de détail restent ouverts tous les jours de la semaine de même que les activités des prestataires de service (transport, stations essence, restaurants et cafés)", précisait le communiqué.

## Fiscalité: Loukal plaide à renforcer la numérisation et les moyens humains et matériels pour hisser les recettes

Développer la numérisation du système fiscal et renforcer les moyens humains et matériels constituent les principaux axes du Plan d'action de la Direction générale des Impôts pour augmenter les recettes fiscales ordinaires du pays, a indiqué dimanche à Alger, le ministre des Finances, Mohamed Loukal. Lors de son intervention au cours d'une rencontre dédiée au plan d'action de la Direction générale des Impôts (DGI) pour hisser le recouvrement de la fiscalité ordinaire, M. Loukal a fait savoir que "le gouvernement est déterminé à réhabiliter, moderniser et humaniser" l'administration fiscale et à mobiliser toutes les ressources matérielles et humaines pour améliorer le recouvrement de la fiscalité ordinaire. "L'appareil fiscal se situe au cœur du processus de réforme et de développement de l'économie nationale", a-t-il jugé, expliquant que l'impôt, en tant que source de recette, "doit impérativement assumer sa fonction économique et son implication en tant qu'élément central de croissance. Pour ce faire, le ministre a estimé que plusieurs points sont nécessaires tels que la modernisation du fonctionnement des structures de l'administration fiscale, le renforcement des capacités d'intervention de l'administration fiscale à travers les moyens humains et technologiques notamment, ainsi que la refonte du système fiscal en vue de l'adapter progressivement aux standards universels. De plus, selon lui, "l'amélioration des recettes fiscales ne saurait être amputée de la lutte contre les phénomènes de fraude et d'évasion fiscale et de la prise en charge adéquate des restes à recouvrer (RAR)". Ainsi, le même responsable a appelé à in-



tensifier les efforts en matière de recouvrement des créances, notamment les RAR qui étaient estimées au terme de l'exercice 2018 à 4.500 milliards DA.

### Régularisation de 1.950 agents en contrat de pré-emploi et "recrutement d'un potentiel humain significatif

Selon le ministre des Finances, la feuille de route du gouvernement pour accroître les recettes fiscales du pays comporte le parachèvement du programme d'infrastructures de la DGI, le soutien et le renforcement du système d'information "Jibayatic", le renforcement de l'administration par un personnel d'appui et de contrôle ainsi que la formation des person-

nels chargés du recouvrement "et les intéresser par la mise en place d'indemnités spécifiques". Pour y parvenir, M. Loukal a fait savoir qu'un programme d'appui à ces objectifs comporte la concrétisation effective des contrats de performance à travers des indicateurs de gestion intégrant l'ensemble des cadres des directions des impôts de wilayas, des directions régionales des impôts et de la direction des grandes entreprises. Il s'agira aussi, selon l'intervenant, de la régularisation de 1.950 agents recrutés dans le cadre de contrats de pré-emploi et "le recrutement en 2020 et 2021 d'un potentiel humain significatif tous corps confondus dont des ingénieurs et techniciens en informatique".

### Accélérer le plan de réforme et activer

### la fiscalité locale

De plus, le ministre a évoqué les premières mesures prises pour hisser les recettes de la fiscalité ordinaire, notamment via la mise en place d'une stratégie pluriannuelle pour la réforme du système fiscal national et l'implication des structures au niveau local, notamment en matière de digitalisation. Il s'agit aussi, selon M. Loukal de l'accélération du plan de réforme et l'activation de la fiscalité locale ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil et de réception des contribuables "par la flexibilité totale en matière d'espace et d'horaire". "Les contribuables doivent être accueillis cinq jours sur cinq et de 8 heures à 16 heures", a-t-il appelé les représentants de l'administration fiscale. M. Loukal a en outre

évoqué l'état des lieux concernant le système fiscal actuel se caractérisant, a-t-il dit, par un déficit en formation du personnel technique, l'indigence des moyens matériels alloués aux services fiscaux, le manque de personnel et le retard de l'informatisation des services fiscaux. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que les projections pour 2020 devraient situer les recettes du budget de l'Etat à 6.239,7 milliards da dont 4.039,4 milliards relevant de la fiscalité ordinaire et 2.200,3 milliards da au titre de la fiscalité pétrolière. Il a également rappelé que ces recettes pour 2019, de l'ordre de 6.762 milliards da sont composées en fiscalité ordinaire à hauteur de 4.047,5 milliards da et en fiscalité pétrolière pour un montant de 2.714,5 milliards da. (APS)

## Produits alimentaires: La facture des importations en baisse de 6.3 % durant les 9 premiers mois 2019

La facture des importations de l'Algérie de produits alimentaires a reculé de 6,32%, durant les neuf premiers mois de 2019, en comparaison avec la même période de l'année dernière, a-t-on appris auprès de la direction générale des Douanes algériennes (DGD). Globalement, la facture d'importation des produits alimentaires a atteint près de 6,2 milliards de dollars (mds usd) sur les neuf premiers mois de l'année en cours, contre 6,61 mds usd durant la même période de 2018, enregistrant une baisse de 418,21 millions de dollars (-6,32%), a précisé la direction des études et de la prospectives des Douanes (DEPD). Cette baisse s'explique, essentiellement, par une diminution des importations des céréales, lait et produits laitiers, des sucres et des légumes. Représentant plus de 34% de la structure des importations alimentaires, les céréales, semoule et farine ont atteint 2,11 mds usd, contre 2,40 mds usd en 2018, soit une baisse de 290,34 millions usd, (-12,06%). Les importations des produits laitiers ont également reculé à 1,01 md usd, contre 1,10 md usd, en baisse également de 85,14 millions (-7,74%). La facture d'importation

du sucre et des sucreries, elle a aussi reculé pour totaliser 538,73 millions usd, contre 647,18 millions usd (-16,76%). Même tendance pour les résidus et déchets des industries alimentaires, dont les tourteaux et autres résidus solides qui ont été importés pour près de 441,6 millions usd, contre 574,52 millions usd, en baisse de 23,14%. De janvier à septembre derniers, la baisse a concerné aussi d'autres produits alimentaires, mais de moindre ampleur. Il s'agit des importations du café et thé qui se sont chiffrées à 257,52 millions usd, contre 268,82 millions de dollars (-4,20%), celles des légumes avec (-11,39%), totalisant 192,82 millions usd, contre 217,60 millions usd, durant la même période de comparaison et enfin les importations des préparations alimentaires diverses, qui ont stagné à plus de 247 millions usd.

### Le recul des importations de médicaments se poursuit

En revanche, d'autres groupes de produits de la structure des importations ont connu des hausses durant la période de comparaison. Les plus concernés sont les tabacs et succédanés de tabac fabriqués,

les fruits comestibles et les animaux vivants. Ainsi, les importations des tabacs et succédanés de tabac fabriqués ont atteint 287,73 millions usd les neuf mois 2019, contre 179,57 millions usd à la même période de l'année précédente, enregistrant ainsi une hausse de 60,23%. Les achats de l'Algérie des fruits comestibles (fruits frais ou secs) se sont chiffrés à 215,65 millions usd, contre 134,33 millions de dollars, soit une hausse de 60,53%, détaille la DEP. Les importations des animaux vivants ont atteint 195,21 millions usd, contre 128,43 millions usd (+52%) durant la même période de comparaison. En plus de ces principaux produits, le reste des biens alimentaires a été importé pour un montant de 689,40 millions usd, contre 710,69 millions usd en baisse de (3%). Concernant l'huile de soja et ses fractions, même raffinées (classés dans le groupe des produits bruts), leurs importations ont augmenté de 3,44%, en s'établissant à près de 472,95 millions usd, contre 457,21 millions usd. Pour ce qui concerne les médicaments pour la vente au détail (classés dans le groupe des biens de consommation non alimentaires),



leur facture d'importation a enregistré une baisse de près de 7,1%, en s'établissant à 878,26 millions usd, contre 945,27 millions usd. Pour rappel, de nouveaux mécanismes d'encadrement des importations de marchandises, dont des produits alimentaires (hors produits alimentaires stratégiques), avaient été mis en place dès le début de l'année 2018 pour réduire le déficit commercial et promouvoir la production nationale. Le ministère du Commerce avait annoncé le 14 avril dernier des dispositions pour renforcer l'ap-

provisionnement du marché durant le mois de Ramadhan, comprenant notamment l'assouplissement de l'importation de produits alimentaires comme les viandes. Dans ce cadre, il a été décidé de supprimer de la liste des produits soumis au Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS), les viandes bovines fraîches ou réfrigérées, les fruits secs (arachides, amandes...), les fruits séchés (raisins secs, pruneaux...) et les aliments diététiques destinés à des fins médicales et autres produits (le beurre...).

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

**Le Monde**  
De l'administration  
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIFFUSION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

## COP25 à Madrid Des délégations de 196 pays dont celle de l'Algérie prennent part

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zohra Zerouati, participe depuis hier à Madrid (Espagne), aux travaux de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25). La COP25, à laquelle prennent part des délégations de 196 pays, vise à finaliser les préparatifs pour appuyer l'Accord de Paris de 2015 sur le climat et continuer de relever le niveau d'ambition en prévision de l'élaboration des plans d'action nationaux contre les changements climatiques à l'approche de la phase cruciale de mise en œuvre en 2020, précise le communiqué, ajoutant que ce sera l'occasion d'aborder l'article 6 dudit Accord, question sur laquelle ont buté les négociations à la COP24 qui s'était tenue à Katowice (Pologne). L'article 6 de l'Accord de Paris définit les mécanismes par lesquels les Etats peuvent coopérer volontairement dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau natio-

nal pour relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale. Lors de cet événement environnemental mondial, Mme Zerouati plaidera pour l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques et mettra en avant les efforts de l'Algérie qui a mobilisé tous les moyens nationaux pour honorer ses engagements au titre de l'Accord de Paris, à travers sa contribution à la réduction de 7% des gaz à effet de serre d'ici à 2030 avec ses propres capacités et moyens, indique la même source. La ministre saisira également l'occasion pour s'entretenir en tête-à-tête avec nombre de ses homologues des pays participants en vue de renforcer la coopération bilatérale en matière d'environnement et d'énergies renouvelables et d'examiner les perspectives de partenariat avec différents acteurs dans ce domaine. Pour rappel, l'Algérie a ratifié l'ensemble des accords internationaux visant la réduction de l'émission des gaz à



effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique. L'Algérie a ratifié l'Accord de Paris sur le climat (COP21) en 2015 dans le but de contribuer à réduire la hausse de la température mondiale, par rapport à la période préindustrielle, de

2 degrés Celsius à la fin du siècle. La ratification du COP21 a permis à l'Algérie de prendre part à une dynamique internationale pour la transition énergétique et la protection du climat. Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le

changement climatique ont été récemment salués par le Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Algérie, Eric Overvest.

M.M

### Energies renouvelables Zerouati : « l'Algérie déterminée à adopter un modèle économique durable »



La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zohra Zerouati a affirmé, samedi à Alger, que l'Algérie s'acheminait résolument vers un modèle économique durable. La transition de l'Algérie d'un modèle énergétique classique à un modèle économique durable se fait à pas résolus en vue d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD) à la lumière de la transition écologique en adéquation avec les exigences de la période actuelle marquée par une demande de consommation croissante face à l'épuisement des ressources naturelles, a déclaré la ministre à l'ouverture des travaux de la 24ème édition de "la Journée de l'Energie". Dans ce cadre, la ministre a mis en exergue les efforts "considérables" consentis par l'Algérie pour atteindre les ODD, à travers la mise en place de plusieurs stratégies et plans opérationnels nationaux, citant dans ce cadre le Plan des modes de consommation et de production durables, le Plan national climat (PNC) et la Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets (SNGID). A cette occasion, Mme. Zerouati a évoqué les démarches entreprises pour asseoir les fondements d'une économie circulaire basée essentiellement sur la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles (énergies fossiles et hydriques), le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des pratiques agricoles durables. Dans un autre contexte, la ministre a rappelé la création, récemment, du Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en vue de booster ce type d'énergies et de coordonner l'action avec les secteurs concernés en vue d'atteindre les objectifs du Programme national des énergies renouvelables et de s'intéresser davantage aux changements climatiques. Saluant le rôle de l'université algérienne pour la concrétisation de la transition énergétique, Mme. Zerouati a cité certaines mesures incluses dans la loi des Finances 2020 visant notamment l'encouragement des startups. La 3e édition du Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables (SIEERA), prévu en mars 2020, sera consacrée aux startups activant dans les domaines des énergies renouvelables, du recyclage et de l'économie circulaire, a-t-elle souligné. Evoquant, à la fin de son intervention, le rôle de la Sonelgaz dans l'approvisionnement en énergie électrique, Mme. Zerouati a affirmé que le taux de couverture de 98% reflétait les efforts déployés parallèlement au développement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers la SKTM (Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida) dans plusieurs projets réalisés sur le terrain.

N.I

### Hadj: Tirage au sort préalable pour deux saisons successives à partir de cette année

Le Premier ministre, Noureddine Bedoui a ordonné l'organisation, à partir de cette année, du tirage au sort préalable pour deux saisons successives de Hadj, a indiqué samedi un communiqué des services du Premier ministre, annonçant le lancement, mercredi prochain, des inscriptions pour le tirage au sort au titre des deux saisons de Hadj 2020 et 2021. Lors d'une réunion interministérielle consacrée à l'évaluation de la saison de Hadj 2019 et l'examen des préparatifs relatifs à la saison 2020 en vue "de garantir une meilleure préparation aux prochaines saisons", le Premier ministre a décidé de procéder, à partir de cette année, à l'organisation du tirage au sort préalable pour deux saisons successives, tout en instruisant le lancement, mercredi 11 décembre 2019, des inscriptions pour le tirage au sort au titre des deux saisons de Hadj 2020 et 2021 et l'organisation, samedi 25 janvier 2020, du tirage au sort au

titre des deux saisons de Hadj 2020 et 2021. Il a été décidé également la révision, à partir de la saison du Hadj 2020, des plans de transport aérien des Hadjis issus des wilayas du Sud, à travers le lancement des vols directs depuis les aéroports d'Adrar, Béchar, Tamanrasset et Ghardaïa, en plus de celui de Ouargla affecté actuellement à cet effet, en attendant que l'opération soit élargie aux aéroports de Biskra, de Tindouf, d'El Oued et d'Ilizi une fois les conditions techniques relatives aux normes internationales de l'aviation civile soient remplies, précise le communiqué. Il s'agira aussi de l'examen de la possibilité de recourir au transport des hadjis par voie maritime, à partir de la saison 2021, valorisant les capacités de notre flotte navale surtout que l'Entreprise nationale de transport maritime des voyageurs (ENTMV) sera renforcée en septembre 2020 d'un nouveau bateau, en cours de construction, qui dispose de toutes les commodités.

Dans ce cadre, M. Bedoui a chargé le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs en coordination avec les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Santé de prendre les mesures nécessaires pour la mise à jour des données démographiques et œuvrer à augmenter le quota de notre pays en terme de hadjis. La révision de la répartition des quotas de Hadjis entre agences de voyage sur la base des résultats d'évaluation de leur performance lors de la précédente saison. A cet effet, le Premier ministre a donné des instructions pour l'augmentation du quota du Touring Club Algérie à 4000 Hadjis et du quota de l'Office national algérien du tourisme (ONAT) à 2000 Hadjis. Le Premier ministre a ordonné la radiation de trois (3) agences privées pour non respect de leurs engagements contractuelles et défaillance dans la prise en charge de nos Hadjis, a ajouté le communiqué.

Houda H

### Exploration de gisements pétroliers Sonatrach a signé 13 accords de partenariat en 11 ans

Des experts en énergie préconisent l'accélération de lancement des appels d'offres et des cahiers de charges pour l'exploitation et l'exploration de nouveaux gisements pétroliers au sud algérien dès lors que la nouvelle loi sur les hydrocarbures soit publiée au Journal officiel (JO) et son entrée en vigueur. Pour étayer leurs dires, ils ont tenu à rappeler qu'en dépit de nombreux appels d'offres lancés par le gouvernement entre 2008 et 2019, seuls treize (13) accords de partenariat ont été signés par Sonatrach, ce qui est un élément révélateur du désintéressement des partenaires étrangers d'où il faut prendre des mesures incitatives et des garanties. A ce propos, Bouziane Mahmah, expert en énergie, a indiqué qu'il était envisagé de lancer de nouveaux appels d'offres dans le

domaine des hydrocarbures après la parution de la nouvelle loi sur les hydrocarbures au JO, appelant ainsi à ce que l'on accorde beaucoup d'importance dans la mesure où le gouvernement n'a pu signer que 13 accords de partenariat entre 2008 et 2014 afin qu'ils ne soient gelés complètement en 2019. Ce qui n'est pas sans susciter moult interrogations quant à ce chiffre si maigre en matière des conventions liant Sonatrach aux partenaires étrangers en matière d'exploration et d'exploitation. Cette situation s'explique, selon Bouziane Mahmah, par une importante contrainte dans « la loi organique relatives aux finances » malgré les quelques points positifs ayant trait à l'attractivité des investissements dans la nouvelle loi sur les hydrocarbures, estimant qu'« en dépit de l'amendement introduit dernièrement dans la loi organique n°

18-15 du 2 septembre 2018 relatives aux lois de finances, notamment l'article 18 visant à créer un cadre légal adéquat pour donner davantage d'incitations, de garanties, de clarté et de stabilité, ces éléments de nature à donner plus de confiance en le législateur algérien demeurent insuffisants ». De l'avis de notre interlocuteur, il y a lieu d'« attirer des partenaires plutôt compétents et à même de conclure des marchés avec Sonatrach qui profitent à tout le monde, et ce à travers un processus qui donne plus de flexibilité en matière de la réalisation des contrats signés entre les différents partenaires en toute transparence ». Pour Mahmah, il est impératif de procéder à la « séparation du régime fiscal des hydrocarbures des lois de finances ».

## En prévision de l'hiver : Une production des bonbonnes de gaz butane dépassant la demande à Oran

Le volume de production des bonbonnes de gaz butane au district d'Oran de gaz de pétrole liquéfié (GPL) de Naftal qui couvre les wilayas d'Oran, Mostaganem et Mascara "dépassé la demande" en ce début de période de froid. En dépit de la demande grandissante sur les bonbonnes de gaz butane de 13 kg engendrée par la baisse de la température dans la région ouest durant les dernières semaines, le programme mis en place par le district GPL d'Oran a permis de fournir ce produit vital en grandes quantités, garantissant un stock important pour faire face aux imprévus. Le directeur du district GPL d'Oran, Bouziane Bachir, a indiqué, dans une déclaration, que ses services ont entamé, depuis le mois de mai dernier, la préparation de la campagne "un hiver chaud" de la saison 2019/2020, à travers l'aménagement et le nettoyage des deux centres enfûteurs d'Aïn El-Bia (Arzew, Oran) et la zone d'activités "Souk Ellil" dans la commune de Sayada (Mostaganem), de même que les entrepôts de stockage de Sidi Ali (Mostaganem) et de Mohammadia (Mascara), ainsi que l'entretien des camions consacrés au transport et à la distribution des bouteilles de gaz butane, entre autres. Le même responsable a également fait savoir que son entreprise a organisé une série de rencontres préparatoires de coordination avec les directeurs de l'énergie, les présidents d'APC et les chefs de daïras des trois wilayas, dans le but de déterminer les besoins de leurs zones respectives, avec la mise en place d'un stock stratégique au niveau de chaque zone et qui peut être utilisé en cas

de fermeture des routes ou l'augmentation de la demande, qui peut survenir à tout moment. Afin de garantir l'abondance dans la production de bouteilles de gaz butane, notamment durant l'hiver, le centre enfûteur d'Arzew et celui de Sayada fonctionnent en H24, à la faveur la mobilisation d'une troisième équipe nocturne en plus d'un effectif dépassant 20 travailleurs saisonniers pour chaque centre, afin d'éviter la rareté du produit et les perturbations, notamment dans les zones éparses comme "Tazgait", "Ouled Mâallah", "Achaâcha", "Ouled Boughalem" et "Benabdelmalek Ramdane" dans la partie-est de la wilaya de Mostaganem.

### 24.000 bouteilles de 13 kg distribuées par jour

24.000 bonbonnes de gaz butane (B 13) sont distribuées chaque jour actuellement pour approvisionner la totalité des wilayas d'Oran, Mostaganem et Mascara dans le cadre de la campagne "un hiver chaud". La quantité peut être augmentée à plus de 30.000 bouteilles par jour suivant la demande, a indiqué le directeur du district GPL d'Oran. Le centre enfûteur d'Aïn El-Bia (Oran) dispose d'une capacité de production d'environ 18.000 bouteilles de gaz butane par jour et celui de Sayada (Mostaganem) de 12.000 bouteilles. Les entrepôts de stockage de Sidi Ali (Mostaganem) et de Mohammadia (Mascara) disposent de 14.000 bouteilles, avec une moyenne de 7.000 bouteilles chacun, a-t-il fait savoir. Naftal dispose également de plus de 420 bouteilles au niveau des points de stockage mis en place en coordina-



tion avec les communes de Achâcha, Ouled Boughalem et Tazgait (Mostaganem), en cas de rupture des voies de communication en raison des intempéries, a ajouté Bouziane Bachir, indiquant que Naftal a mis en place, à travers le district d'Oran, un programme spécial pour parer contre les perturbations dans l'approvisionnement et fournir un stock important de gaz butane à travers l'ensemble des centres, les garages et les stations services. Le même responsable a rassuré les consommateurs, soulignant "il n'y aura pas de problème d'approvisionnement en gaz butane durant la saison d'hiver". De son côté, le directeur du centre enfûteur de gaz butane d'Arzew, Seddik Abdelmadjid a indiqué, que la produc-

tion actuelle de bouteilles de gaz butane s'élève à 18.000 bouteilles extensible à 24.000 par jour selon la demande, en plus du stockage de 12.000 bouteilles pouvant être utilisées en cas de hausse de la demande. Concernant les ventes, le chef de département commercial de la société, Benhalima Fayçal a fait remarquer que celles-ci ont augmenté ces dernières années, s'élevant à 130%, ajoutant que Naftal propose de nouvelles offres aux agriculteurs, éleveurs de volaille et industriels, et ce en mettant à leur disposition des citernes de gaz propane de 2,5 tonnes, 1.750 kg et 35 kg à des prix étudiés, à la place d'utilisation de dizaines de bouteilles de gaz butane, ce qui leur permettra d'éviter toute rupture en

cette matière, qui connaît une forte demande en hiver. La circonscription d'Oran de GPL de Naftal prévoit, l'année prochaine (2020), la mise en place d'un projet de réaménagement du centre d'Aïn El-Bia (Oran), ce qui permettra d'augmenter la production actuelle de 18.000 à environ 40.000 bouteilles de gaz butane par jour, permettant la disponibilité de ce produit pour les citoyens et les utilisateurs des différents secteurs de manière satisfaisante. Elle prévoit aussi un stock important durant l'hiver pour en finir définitivement avec les perturbations dans la distribution et la commercialisation des bouteilles de butane dans les zones reculées qui ne disposent pas de réseaux de gaz de ville.

## Logements LPA: 10 000 demandes sur 262 000 acceptées à Alger



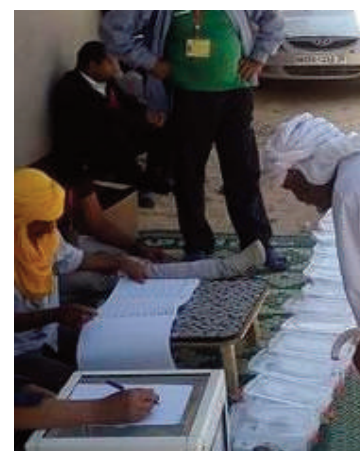
«Sur les 262.000 demandes formulées à Alger pour l'acquisition d'un logement LPA, 10 000 postulants ont été acceptés», annonçait hier Le vice-président de l'Assemblée populaire de Wilaya d'Alger (APW), chargé de l'habitat et de l'urbanisme, Yahia Nessel sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne. Les bénéficiaires seront contactés par leurs communes respectives, fin décembre en cours, pour le dépôt de leurs dossiers. "Les dossiers du programme LPA font l'objet d'une minutieuse opération de tri pour ressortir les dossiers acceptés pour un quota de 10.000 unités consacrées à la wilaya d'Alger", a fait savoir M. Nessel dans une déclaration à la presse en marge de l'opération de remise de 1.330 unités de programme logements de type location-vente (AADL) et logements publics promotionnels (LPP). Les communes se chargeront de contacter les souscripteurs acceptés pour leur fixer un rendez-vous pour le dépôt des dossiers, a-t-il précisé. Les dossiers ont été examinés sur la base du fichier national du logement et du fichier de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz), en sus d'autres critères relatifs à la situation sociale, a-t-il ajouté. Le même responsable a fait état de 262.000 demandes formulées par internet pour bénéficier de ce programme. M. Nessel a souligné que les souscripteurs n'ayant pas été admis

lors de l'opération de tri seront pris en charge dès la consécration d'autres quotas de logements au titre de cette formule à Alger. Les 262.000 souscripteurs seront répartis, selon la priorité, sur des listes comportant 10.000 inscrits chacune à consulter en cas d'affectation de quotas de logements supplémentaires à la wilaya. Cette opération évitera aux autorités locales de procéder à un nouveau tri lorsqu'elles obtiennent de nouveaux quotas, a-t-il précisé, soulignant que cette méthode d'établissement des listes permettra de mettre les opérations d'octroi de logements à l'abri de toutes les manipulations et leur confèrera davantage de transparence. Le responsable a fait savoir, à ce propos, que des instructions avaient été données aux présidents des Assemblées populaires communales (APC) à l'effet de suivre cette méthode pour l'établissement des listes des logements sociaux et participatifs. Concernant les nombreux souscripteurs souhaitant bénéficier d'un logement promotionnel aidé, il a indiqué qu'"il n'est pas possible de convoquer d'un coup tous les souscripteurs mais qu'ils le seront selon la priorité". Le responsable a, par ailleurs, appelé le ministère de l'Habitat à accorder des quotas supplémentaires aux citoyens de la wilaya d'Alger, compte tenu du grand nombre de demandes enregistrées via Internet.

## Tindouf Dix bureaux itinérants vont à la rencontre de leurs électeurs en zones enclavées

Les caravanes de dix bureaux itinérants se sont ébranlées dimanche de Tindouf pour aller dans les régions enclavées et éloignées de la wilaya à la rencontre dès demain lundi des électeurs (trices) portés sur leurs listes, a-t-on constaté. Les bureaux itinérants de la wilaya de Tindouf, où le vote est avancé réglementairement de 72 heures, concernent pour six (6) d'entre eux la commune d'Oum Laâssel (Bouagba, Oued El-Khreb, Haouaouiche, Hassi-Mounir, Hassi-Beida et les alentours d'Oum-Laâssel), tandis que les quatre (4) autres relèvent de la commune de Tindouf (Ghar-Djebilet, Tafakoumt, Hassi-Nagua et Chenachène). Les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour le bon déroulement de l'opération, notamment la mobilisation de véhicules tout terrain, accompagnés d'une ambulance, pour faciliter le déplacement des caravanes dans les zones éloignées et enclavées, avec aussi la présence d'une moyenne de représentants de candidats par bureau. Le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) de la wilaya de Tindouf, Mahmoud Cherrad, a indiqué que les conditions sont réunies pour permettre au citoyen de voter dans de "bonnes conditions" au niveau de ces bureaux itinérants, ajoutant que

ces bureaux rallieront les Centres de vote le 12 décembre, juste avant le début de l'opération de dépouillement, prévue au Collège d'enseignement moyen "Djillali Bounaâma", dans la commune de Tindouf. L'ANIE fait état d'un fichier électoral comptant 96.183 électeurs et électrices dans la wilaya de Tindouf, répartis sur 26 centres de votes, dont 22 dans la commune de Tindouf avec un corps électoral de 80.223 électeurs, et quatre (4) centres dans la commune d'Oum-Laâssel avec 15.960 électeurs sur leurs listes. Les bureaux de vote sont au nombre de 198, dont 10 bureaux itinérants, dans cette wilaya (171 bureaux dans la commune de Tindouf et 27 bureaux dans celle d'Oum-Laâssel).



E-commerce:

## Les commerçants concernés appelés à déposer les noms des domaines (CNRC)

Le Centre national du registre du commerce "CNRC" a appelé, dimanche dans un communiqué, l'ensemble des commerçants souhaitant pratiquer l'activité de commerce électronique "e-commerce" de se présenter au niveau de ses antennes locales pour accomplir les formalités de dépôt des noms des domaines. "Le CNRC informe l'ensemble des commerçants, personnes physiques et personnes morales, désirant exercer l'activité de "e-commerce" de se présenter au niveau des antennes locales pour accomplir les formalités de dépôt des noms des domaines et ce, conformément aux dispositions de l'article 09 de la loi numéro 18-05 du 10 mai relative au commerce électronique", a précisé le communiqué du CNRC. La loi relative au commerce électronique, fixant les règles générales du commerce électronique des biens et des services, est entrée en vigueur en juin 2018. Dans cette loi, le Commerce électronique désigne l'activité par laquelle un e-fournisseur propose ou assure, à un e-consommateur, à distance et par voie de communications électroniques la fourniture de biens et de services. Le Contrat électronique est, selon la loi, le même contrat défini par la loi du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales,



conclu à distance sans la présence physique simultanée des parties par le recours exclusif à une technique de communication électronique. Pour le e-consommateur, il s'agit de toute personne physique ou morale qui acquiert, à titre onéreux ou gratuit, un bien ou un service par voie de communications électroniques auprès d'un e-fournisseur pour une utilisation finale. Le e-fournisseur, est quant à lui, la personne physique ou morale qui commercialise ou

propose la fourniture des biens ou des services par voie de communications électroniques. Les moyens de paiement électronique sont définis par cette loi comme étant les instruments de paiement permettant à leurs titulaires d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique. La nouvelle loi est applicable en matière de transactions de commerce électronique dans le cas où l'une des parties au contrat électronique

est de nationalité algérienne, ou réside légalement en Algérie, ou étant une personne morale de droit algérien, ou bien si le contrat est conclu ou exécuté en Algérie. Toutefois, est interdite toute transaction par voie de communications électroniques portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale,

tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur et tous les biens ou services qui requièrent un acte authentique. En plus, toute transaction par voie de communications électroniques des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation est interdite ainsi que tout autre produit et/ou services pouvant porter atteinte aux intérêts de la défense nationale, à l'ordre et à la sécurité publics.

### Production laitière: Vers une extension du réseau d'accompagnement technique des éleveurs de vaches laitières

Des efforts sont consentis par les services de développement de la filière lait auprès de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL), en vue de l'extension du réseau d'accompagnement technique des éleveurs de vaches laitières, à travers nombre de wilayas réputées pour cette activité agricole, a-t-on appris auprès du directeur du soutien auprès de cet organisme public. "L'ONIL s'oriente vers l'extension du réseau d'accompagnement technique des professionnels de la filière", a indiqué Rafik Benhocine, signalant que l'opération a déjà touché, dans une première étape, les wilayas de Blida, Relizane et Souk Ahras, au titre, des "efforts visant le développement de la filière lait et de la couverture de la demande élevée sur ce produit de large consommation", a-t-il observé. Le responsable, qui a souligné les "résultats concluants de cette expérience, lancée en 2012, dans les wilayas suscitées, au niveau desquelles de nombreux objectifs visés ont été concrétisés", a fait part de préparatifs en cours en vue de la généralisation de cette opération à d'autres wilayas réputées pour leur production laitière, notamment Sétif, Sidi Bel Abbès et Ghardaïa au Sud. Selon Rafik Benhocine, ces équipes de soutien technique, assurant une mission de conseil aux éleveurs de vaches, englobent des conseillers et experts en santé animale et production de lait et de fourrages. L'initiative a été bien accueillie par les professionnels de la filière, qui ont eu notamment l'opportunité d'exposer leurs préoccupations", a-t-il souligné. Entre autres missions assignées à ces équipes techniques, le responsable a cité celles relatives à l'information des éleveurs sur toutes les nouveautés en matière d'alimentation des veaux, de même que sur les formes de soutien assurées par l'Etat à la filière, outre les conseils et orientations donnés à propos de la sélection des races de vache adaptées à notre climat. M. Benhocine a, également, abordé nombre de problèmes entravant le développement de la filière, selon les professionnels du secteur. Il a particulièrement cité le problème de manque de fourrages, ceci d'autant plus que l'alimentation des vaches laitières représente un taux de 80% du coût de production, et qu'une majorité d'éleveurs ne disposant pas de terres pour la production de fourrages "louent des terres à cet effet, ce qui est synonyme de charges supplémentaires pour eux", a-t-il déploré. Selon les experts du domaine, l'"unique solution à ce problème serait de s'orienter vers la création d'exploitations collectives", qui leur permettraient, assurent-ils, "l'acquisition de différents types de fourrages à moindre coût". "Près de 25.000 éleveurs de vaches laitières sont recensés à l'échelle nationale", selon le même responsable.



### Intelligence artificielle: Tayeb Bouzid appelle à l'élaboration d'une stratégie nationale pour faire face aux défis du numérique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Tayeb Bouzid a appelé, samedi à Alger, à l'élaboration d'une "stratégie nationale en intelligence artificielle" pour faire face aux défis du numérique. "Il est impératif d'élaborer une stratégie nationale en intelligence artificielle devant être axée en premier lieu sur le développement des capacités nationales dans ce domaine, en termes d'enseignement, de formation, de recherche et de développement", a relevé le ministre qui s'exprimait lors des travaux de la Conférence nationale des universités. Le ministre a indiqué, dans ce cadre, que le programme que compte lancer son secteur dans ce domaine (...) déterminera les grands axes de cette stratégie devant accompagner les secteurs socio-économiques dans leurs démarches visant à faire face aux défis du numérique. Passant en revue les défis multiples auxquels est confronté le système de l'enseignement supérieur en Algérie, M. Bouzid a souligné la nécessité, pour l'ensemble des acteurs du secteur, d'œuvrer pour la cristallisation d'une nouvelle vision réformatrice et intégrée à même d'insuffler une nouvelle dynamique à la formation de cadres hautement qualifiés, des cadres, a-t-il dit, qui permettront à l'université algérienne de faire face aux mutations en cours et en mesure de répondre aux exigences des nouveaux métiers. M. Bouzid a souligné, par ailleurs, que la Conférence s'est distinguée, pour cette année, par la problématique qu'elle traite, à savoir "l'université de demain" et les enjeux que l'université doit gagner pour réussir sa transition. Le ministre a fait état, dans ce cadre, de démarches entreprises par son secteur pour la création d'une Agence indépendante d'assurance qualité et d'accréditation, et ce à l'image des modèles adoptés par les pays développés. La démarche d'accréditation permettra aux experts de vérifier le taux de conformité de l'établissement aux conditions nécessaires pour proposer une formation donnée, a expliqué le minis-



tre, précisant que ce processus passe avant par la présentation d'un exposé détaillé de la stratégie de l'établissement, sa politique scientifique ainsi que ses ressources humaines et matérielles. Cette accréditation permettra de garantir la qualité de la formation fournie par l'établissement universitaire et d'améliorer sa visibilité sur le plan international, a ajouté le ministre. Le premier responsable du secteur a relevé, sur un autre registre, les difficultés auxquelles sont confrontés les titulaires de doctorat pour décrocher un emploi, d'autant que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ne sont plus en mesure d'absorber l'ensemble de ces docteurs. Il a mis l'accent, à ce titre, sur l'impératif d'accélérer la promulgation de textes de loi devant permettre de classer les titulaires de doctorat, et la mise en place de mesures permettant l'élaboration de thèses de doctorat en milieu professionnel conformément à la loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique. En clôture, le ministre a rappelé l'importance du prochain rendez-vous électoral, appelant tout un chacun d'œuvrer pour sa réussite.

## Quand on veut faire connaître son entreprise Les 10 pièges à éviter

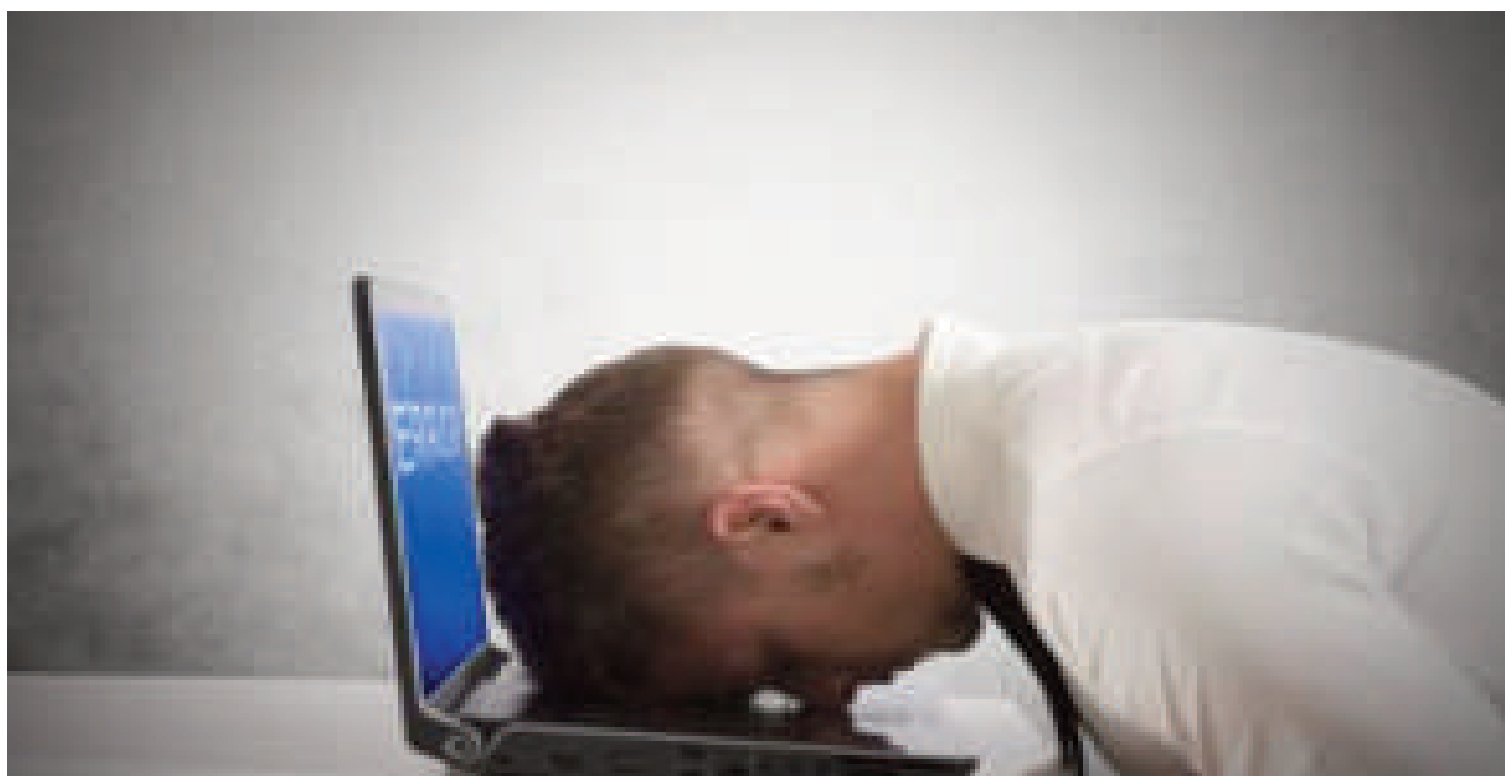
Faire connaître son entreprise à l'heure où les boîtes e-mails sont envahies par les entreprises qui vantent leurs mérites, est devenu une difficulté majeure. Certes chacun cherche à utiliser la force des réseaux sociaux et leur impact sur les internautes mais il est des points essentiels à maîtriser qui peuvent vous éviter de gagner du temps. Accroître sa notoriété, augmenter ses ventes, élargir son réseau... Aujourd'hui, la communication est essentielle pour développer son activité. Si une majorité de dirigeants de petites et moyennes entreprises l'a bien compris, beaucoup sont encore réticents à l'idée de sauter le pas. Pourtant, l'investissement peut être somme toute raisonnable en regard des possibilités et des opportunités qu'offre une vraie communication d'entreprise. Voici pour vous aider quelques pièges à éviter.

### 1. S'engager selon l'air du temps

Une communication efficace est une communication pertinente et réfléchie. Demandez-vous toujours à quoi cette communication va vous servir. En fait, revenez aux questions fondamentales pour vous guider : QQQQCCP, pour « Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ? ». Cette méthode certes simpliste représentera déjà 50 % du chemin parcouru.

### 2. Calquer sa communication sur celle des grandes entreprises

Reproduire à moindre échelle ce que font les grands ne peut que vous desservir. Vous devez rester fidèle à vos valeurs et votre culture, sous peine de déstabiliser vos cibles. Vous connaissez La Fable de la Fontaine : « La grenouille qui voulait se faire plus grosse qu'un



bœuf ».

Alors ne l'imitiez jamais !

### 3. Inonder vos clients de messages stéréotypés

Privilégiez un message unique et simple pour chacune de vos cibles. Plus les messages sont nombreux, moins ils sont impactants ! A chaque cible, son message

### 4. Boudier les journalistes

Le journaliste est un professionnel, qui a autant besoin de vous que vous avez besoin de lui. N'ayez pas peur d'engager la conversation : plus vous resterez ouvert, plus les journalistes auront le réflexe de venir vers vous.

### 5. Confondre marketing et communication

Le marketing et la communication sont deux secteurs complémen-

taires mais non substituables. Porter vos efforts sur les deux vous permettra de maximiser votre retour sur investissement.

### 6. Vider votre trésorerie dans une campagne média inappropriée

Si la perspective d'investir dans une campagne TV ou radio est parfois séduisante, la marque, la réputation et la crédibilité se construisent sur la durée. Il est donc préférable de se fixer des objectifs à long terme et surtout en choisissant des campagnes média moins coûteuse mais qui touchent votre cible sans vous ruiner. Listez tous les types de communication et regardez celle qui vous convient le mieux.

### 7. Sous-estimer la communication interne

Vos collaborateurs sont les premiers ambassadeurs de votre entreprise. Les informer et les impliquer sont autant de pratiques simples qui permettent de souder les équipes et de renforcer leur motivation. Leurs éloges à l'extérieur de l'entreprise sont un des premiers vecteurs de communication. C'est la raison pour laquelle l'innovation participative permet de récolter des idées judicieuses et de fédérer les équipes autour d'un projet et pourquoi pas sur un projet pour mieux communiquer.

### 8. Imiter vos concurrents

N'ayez pas peur de vous différencier en faisant preuve d'innovation. Votre plan de communication vous aidera à détecter vos besoins et à décliner vos propres messages. Copier-coller n'est jamais une idée

pertinente. L'originalité permet de se démarquer de la concurrence et non le contraire.

### 9. Écarter les coachs de la communication

Une communication non professionnelle aboutit souvent à un budget qui part en fumée. Entourez-vous de professionnels qui peuvent vous accompagner dans l'élaboration de votre plan et de vos contenus.

### 10. Oublier de communiquer sur vos valeurs

Sortez du discours marketing, parlez de vous, de vos valeurs, de votre parcours et de vos collaborateurs. À l'heure du développement durable, élargissez votre réseau et votre discours.

k.a

## États financiers

Les états financiers constituent un ensemble de documents démontrant la situation financière actuelle de l'entreprise. Ces états indiquent plus précisément :

- Combien d'argent l'entreprise génère et dépense – indiqué dans l'état des résultats
- Ce que l'entreprise possède et combien elle doit – indiqué dans le bilan
- La provenance et l'utilisation des fonds – indiqué dans l'état de l'évolution de la situation financière
- Le montant conservé dans l'entreprise par les propriétaires – indiqué dans l'état des bénéfices non répartis

Les entrepreneurs doivent savoir quoi chercher dans les états financiers et comment les analyser correctement afin de prendre des décisions éclairées pour leur entreprise. Plusieurs renseignements sont disponibles en un coup d'œil alors que d'autres nécessitent une analyse plus approfondie. Les financiers et les investisseurs consultent les états financiers et y effectuent des analyses encore plus approfondies pour déterminer s'ils investissent davantage dans une entreprise ou s'en retirent. Pour faciliter l'analyse et la

comparaison des résultats entre les entreprises, on prépare les états financiers selon un ensemble de règles appelé les normes internationales d'informations financières (NIIF). Voici un aperçu de ces règles :

- Les règles permettent trois types d'états financiers de base : vérifiés, examinés et compilés.
- Ces états financiers peuvent être préparés soit sur une base de comptabilité de trésorerie ou d'exercice.
- On doit inclure une lettre d'accompagnement pour désigner les types d'états préparés.
- On doit inclure des notes afférentes aux états financiers pour présenter les hypothèses que les comptables ont utilisées au moment de préparer les états. Ceux-ci fournissent également des informations complémentaires pour aider les lecteurs à interpréter et à analyser les états.

Les règles comptables peuvent être compliquées, surtout pour les entreprises faisant affaire dans d'autres pays. Cela explique pourquoi la plupart des entreprises engagent des comptables professionnels pour préparer leurs états financiers.

s.i

## Nation la plus favorisée

Le principe de nation la plus favorisée (NPF) s'appuie sur l'idée que les pays devraient traiter tous leurs partenaires commerciaux également – c'est-à-dire qu'aucun pays ne devrait avoir droit à un « traitement privilégié ». Ainsi, aucun pays ne devrait accorder un traitement spécial aux produits ou services provenant d'un partenaire commercial en particulier. Le principe de la nation la plus favorisée fait partie intégrante des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres

de l'OMC ne sont pas autorisés à favoriser un pays, par exemple, en exigeant des tarifs plus bas sur des produits particuliers, sans donner le même avantage à tous les membres. De plus, les pays ne doivent pas accorder de traitement préférentiel à leurs propres produits et services, ce qui constituerait un traitement national. Le principe de la nation la plus favorisée ne comprend pas les droits de douane préférentiels prévus dans les accords de libre-échange. Par exemple, le Canada a conclu un accord de

libre-échange avec la Corée. Ainsi, la Corée n'exige pas de tarifs sur l'importation de nombreux produits canadiens. Alors que la Corée impose uniformément des droits sur les marchandises de ses autres partenaires commerciaux, le Canada ne paie aucun droit parce que l'accord de libre-échange outrepassa le principe de la nation la plus favorisée. En conséquence, les produits canadiens jouissent d'un avantage concurrentiel en Corée.

## Normes internationales de certification

Une norme internationale de certification énonce les exigences et les spécifications que doit satisfaire un produit, un procédé ou un service pour assurer une qualité constante d'un pays à l'autre. Par exemple, un trépan de forage fabriqué selon une norme de certification internationale serait de la même taille et de la même qualité, qu'il soit fabriqué au Canada ou dans tout autre pays. Certaines des normes les plus connues du monde sont établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'organisation a publié des milliers de normes, établissant des lignes directrices reconnues mondialement pour à peu près tout, de la façon dont on traite les films à celle dont on traduit les langues.

Les normes ISO les plus populaires incluent :



International  
Organization for  
Standardization

- ISO 9001 pour la gestion de la qualité,
- ISO 14001 pour la gestion environnementale, et
- ISO 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires.

Voici deux autres normes internationales de certification bien connues :

- OHSAS 18001 : Un système que peuvent utiliser les entités de toutes tailles pour désigner les dangers et

contrôler les risques liés au travail. -L'analyse des risques et maîtrise des points critiques (aussi appelé le système HACCP pour Hazard Analysis Critical Control Point) : Un système qui aide à garantir la sécurité des produits alimentaires et des boissons par le contrôle des matériaux, des processus, de l'environnement d'usine et des employés.

s.i

## Créer une entreprise high-tech (start-up technologique)

La création d'une entreprise high-tech, ou start-up technologique, consiste en un projet de développement d'un produit ou d'un service de haute technologie. Généralement, ces projets requièrent des compétences techniques élevées.

### L'organisation d'un projet de création d'une entreprise high-tech

Pour organiser un projet basé sur le développement d'une nouvelle technologie, les participants doivent structurer leur démarche. Il faut procéder par étape, sans précipitation, pour arriver à l'objectif : validation de l'idée, protection de l'idée, définition du modèle économique, étude des besoins pour la phase de recherche et développement, découpage du projet en plusieurs phases, constitution de l'équipe projet, ... Une fois que la technologie est développée et que l'entreprise commence à la commercialiser, l'utilisation d'une méthode de lean startup peut permettre d'améliorer l'offre. Cette méthode consiste à utiliser une démarche itérative pour valider des concepts auprès des futurs clients.

### Entreprise high-tech : l'innovation pour créer un avantage compétitif

Le principal avantage compétitif d'une entreprise high-tech repose sur la technologie développée dans le cadre du projet. Le produit ou le service développé par une entreprise high-tech constitue souvent une innovation importante. Parfois,

il s'agit même d'une rupture technologique par rapport à l'existant. L'avantage compétitif procuré par la nouvelle technologie permet à l'entreprise de se différencier des offres actuelles du marché. Parfois, l'innovation permet quasiment de créer un nouveau marché.

### L'équipe projet, critère de réussite d'un projet high-tech

L'équipe réunie autour du projet high-tech est déterminante pour sa réussite. Les participants doivent rassembler ensemble toutes les compétences nécessaires pour développer le produit ou le service. Le succès du projet ne reposera pas seulement sur le développement de la technologie. Pour réussir, il va falloir ensuite générer des revenus, communiquer, recruter et manager du personnel... L'équipe projet doit être enrichie par des profils non techniques : des financiers, des commerciaux, des managers...

### Le financement d'une entreprise high-tech

Un projet de création d'une entreprise high-tech a besoin de financement pour pouvoir réaliser des investissements et rémunérer les membres de l'équipe. Un projet high-tech ne génère aucun revenu durant la phase de recherche - développement. Dans un premier temps, les membres de l'équipe percevront peut-être des allocations chômage. Toutefois, ce revenu est temporaire et la phase de recherche-développement peut prendre beaucoup de temps. Sinon,



certaines membres peuvent poursuivre une activité rémunératrice en parallèle. Toutefois, le temps qu'ils y consacrent ne sera pas affecté au développement du produit ou du service. Lorsqu'un financement externe est sollicité, un business plan clair et compréhensible doit être rédigé. Au démarrage du projet, la difficulté consiste à attirer l'intérêt des investisseurs car les fondateurs n'ont rien de très concret à présenter. Les partenaires doivent comprendre l'intérêt du projet. La présentation doit être simple et compréhensible, il faut éviter d'employer un jargon trop technique pour les lecteurs. Les projets et les entreprises innovantes sont éligibles à plusieurs

dispositifs financiers qui peuvent apporter un sérieux coup de pouce : prêt pour l'innovation, crédit d'impôt-recherche... Un expert-comptable peut accompagner l'entreprise sur ces dispositifs. Une fois que la technologie est développée et que de premiers tests valident l'intérêt de l'innovation proposée, la recherche de financements sera beaucoup plus simple. Suivant la puissance du projet et les besoins de développement, des levées de fonds pourront être envisagées.

### La visibilité des entreprises high-tech

Les projets de création d'entreprise high-tech ne sont pas les plus nombreux, ceux sont des projets com-

plexes à mener. Par contre, ils peuvent susciter beaucoup d'intérêts. De nombreux projets high-tech se développent dans des incubateurs, ce qui leur permet de travailler leur visibilité au sein de l'écosystème dans lequel ils évoluent. Pour accroître la visibilité du projet, il faut élaborer une stratégie de communication, notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux et des communiqués de presse publiés sur des médias pertinents. La participation à un concours de création d'entreprise orienté sur les nouvelles technologies peut apporter un véritable coup de pouce à une entreprise high-tech.

K.S

## Pourquoi passer par un courtier pour financer votre entreprise ?

Le courtier en financement professionnel est chargé de trouver des solutions aux besoins de financement des entreprises. Il joue le rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et les établissements bancaires et l'entreprise. Pour l'entrepreneur, confier sa recherche de financement à un courtier présente plusieurs avantages. Ce dossier vous précise quel est le rôle du courtier en financement professionnel et vous explique quels sont les avantages de recourir à un courtier pour financer un projet professionnel :

\*Courtier en financements professionnels : c'est quoi ?

\*Les avantages de passer par un courtier en financements professionnels

### Qu'est qu'un courtier en financement professionnel ?

Le courtier en financement professionnel est un professionnel qui agit en tant qu'intermédiaire entre une entreprise et un établissement bancaire. La mission du courtier en financement professionnel est trouver les meilleures solutions de financements possibles pour une entreprise, à plusieurs niveaux : création d'entreprise, rachat d'entreprise, acquisition de parts sociales ou d'actions, développement d'entreprise, acquisition ou construction de locaux professionnels... Dans le cadre du financement pro-

fessionnel, le courtier aide au préalable l'entreprise à monter son dossier de financement. Son expertise lui permet de présenter un dossier en bonne et due forme. Ensuite, le courtier connaît parfaitement les différentes techniques de financement possible. Il saura donc orienter l'entreprise vers la technique de financement la plus appropriée. L'intervention de ce professionnel ne se limite donc pas uniquement à trouver un financement, il assiste également l'entreprise à structurer sa démarche.

### Les avantages de passer par un courtier en financement professionnel

Une entreprise a plusieurs avantages de passer par un courtier pour obtenir un financement professionnel.

### Le courtier travaille avec de nombreux établissements bancaires

Le courtier en financement professionnel signe des conventions avec plusieurs établissements bancaires de sa région. Il dispose donc d'une connaissance importante du marché du financement dans son secteur géographique. Grâce à son expertise, il sera donc en mesure de sélectionner les banques les plus adaptées pour répondre aux besoins de financement d'une entreprise.

### Le courtier négocie

### des financements aux meilleures conditions possibles

Le second avantage de travailler avec un courtier en financement professionnel est de permettre à l'entreprise de bénéficier des meilleurs prix et conditions possibles au niveau de son financement. En effet, le courtier négocie généralement beaucoup mieux qu'un client en direct. Ceci s'explique notamment par le fait que le courtier est un intermédiaire important pour une banque, il lui apporte plusieurs dossiers de financements alors qu'une entreprise qui négocie seule constitue un seul et unique dossier de financement pour la banque. Le courtier obtient donc de meilleures conditions sur les financements professionnels.

### Le courtier fait gagner du temps à l'entrepreneur

En passant par un courtier en financement professionnel, l'entrepreneur lui délègue la recherche de son financement. Même si le courtage a un coût, cela lui permet de gagner du temps. De plus, un courtier est souvent rémunéré par l'établissement bancaire directement. De plus, suite à la première analyse du dossier, le courtier indiquera rapidement s'il est en mesure de trouver une solution aux besoins de financements de l'entreprise.

k.s

## Créer une entreprise high-tech Les risques et les contraintes



Le lancement d'un projet de création d'une entreprise high-tech repose en grande partie sur la phase de recherche-développement. Cette étape peut avoir une longue durée, pendant laquelle l'entreprise ne génère aucun revenu. Ainsi, la première contrainte d'un projet high-tech est financière. Il faut disposer des ressources financières suffisantes pendant la période de recherche-développement du projet.

Ensuite, de nombreux projets high-tech échouent. Le taux d'échec est plus élevé que sur des projets classiques. Il est donc nécessaire de tenir compte,

dès le départ, de l'hypothèse d'un échec. En contrepartie de ce risque plus important, les projets qui réussissent ont un potentiel financier très fort. Dans les projets high-tech, l'équipe est majoritairement constituée de techniciens et de chercheurs. Le projet se focalise sur les opérations de recherche et développement. Toutefois, dans le cadre d'une démarche entrepreneuriale, un business model clair et précis doit être établi dès le début. Avant de développer la technologie, il faut avoir une stratégie marketing.

K.S

## Les Mères des Croyants Épouses du Prophète Mohammed

Les épouses de Mahomet sont les onze ou treize femmes épousées par Mahomet, le prophète de l'islam. Les musulmans les appellent les mères des croyants (en arabe : Ummahāt ul-Mu'minīn). Les musulmans utilisent ce qualificatif avant ou après leur nom en signe de respect, d'après le verset du Coran suivant (33:6) : le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes; et ses épouses sont leurs mères. Tous les mariages furent contractés après l'Hégire, excepté deux, dont celui avec Khadija bint Khuwaylid, première épouse de Mahomet et qui eut un rôle très important pour son époux.

### Aperçu global de Mahomet et de ses femmes

Pendant sa vie, Mahomet a épousé quinze femmes, selon les décomptes. Sont présentées ici les onze qui sont reconnues par tous les musulmans.

Dans la culture arabe, le mariage était généralement conclu en fonction de l'intérêt de la tribu, et était fondé sur la nécessité d'alliances au sein de la tribu et entre tribus. La virginité au mariage était un point d'honneur pour la tribu. Mahomet et sa famille vivaient dans des appartements mitoyens à la mosquée de Médine. Ces appartements étaient très petits : environ 1,7 mètre sur 2,3 mètres. La hauteur du plafond était de la taille moyenne d'un homme. Les couvertures servaient de rideau pour fermer les portes. Anas bin Malik affirme selon un hadith que « le prophète avait l'habitude de visiter toutes ses femmes au cours d'une tournée, le jour et la nuit ; elles étaient onze ». Bien que les épouses de Mahomet eussent un statut spécial de mères des croyants, il ne leur permettait pas d'user de ce statut pour obtenir un traitement de faveur en public. Des hadiths rapportent des disputes entre Mahomet et ses femmes. Il y eut notamment une altercation un jour où elles lui demandèrent de l'argent. Mahomet ne céda pas, mais dans son exaspération, il refusa de les voir pendant un mois. Il leur proposa à chacune de divorcer, mais elles préférèrent en fin de compte rester avec lui.

Par ailleurs, Mahomet avait également deux esclaves femmes (Maria et Rayhana) avec qui il a pu avoir des relations conjugales. Ibn Khatir cite 25 esclaves femmes, appelées milkelimen. Les esclaves féminines non prises comme concubines seront toutes affranchies par le Prophète.

### Mariage et vie de chacune des épouses de Mahomet

#### 1-Khadija bint Khuwaylid

À 25 ans, Mahomet épousa la femme la plus riche et la plus puissante de la Mecque, Khadija, dont il était un caravanier. Il l'avait impressionnée par son talent de caravanier et de marchand. Elle avait plus de 40 ans, et déjà plusieurs enfants. Elle avait aussi divorcé quatre fois. Ce mariage, le premier de Mahomet, semble avoir été heureux, même si les deux familles semblent avoir eu du mal à accepter cette union. C'est le premier cousin de Khadija, Waraqa ibn Nawfal, qui soutint ce mariage. Il eut un rôle important dans la vie de



Mahomet. Mahomet pouvait compter sur Khadija à plusieurs titres, jusqu'à sa mort 25 ans plus tard. Ils eurent six enfants : deux garçons, Qasim et Abd-Allah (surnommés respectivement al-Tahir et al-Tayyib), et quatre filles, Zaynab, Ruqaiya, Umm Kulthum et Fatimah. Les deux garçons moururent tous deux très jeunes. Les chiites ne sont toutefois pas d'accord sur la paternité des filles. Ils estiment que les trois premières sont le fruit de mariages précédents, et que Fatimah est la seule fille de Mahomet et de Khadija. Pendant sa vie commune avec Mahomet, Khadija acheta l'esclave Zayd ibn Harithah, qui fut ensuite adopté par Mahomet.

#### 2-Sauda bint Zema 'a el Amawiya

À la mort de Khadija, Mahomet devint veuf. Avant qu'il quitte la Mecque pour Médine, Khawlah bint Hakim lui suggéra d'épouser Sauda bint Zema 'a, qui fut très éprouvée après qu'elle devint musulmane. Avant sa conversion, Sauda était mariée à un cousin paternel nommé As-Sakran bin 'Amr, et avait cinq ou six enfants de ce mariage. Il y a des désaccords dans la tradition musulmane si Mahomet épousa d'abord Sauda ou Aïcha. Selon un décompte, il épousa Sauda au mois de chawwal alors qu'elle avait 55 ans, dans la dixième année de son activité prophétique, après la mort de Khadija. À peu près à la même période, Aïcha se fiança à lui. Sauda vieillissant (peut-être aussi après le mariage avec Umm Salama), certaines sources affirment que Mahomet voulut divorcer d'elle. Tabari affirme que Mahomet répudia Sauda juste après la bataille de Badr (en 624) car elle blâmait les ennemis de l'islam prisonniers pour leur lâcheté. Sauda aurait supplié Mahomet de la reprendre, mais d'accepter

qu'elle cède ses nuits à Aïcha qui n'avait que 10 ans, selon la tradition. Mahomet accepta de reprendre Sawda comme épouse sans les droits conjugaux qui revenaient dorénavant à Aïcha.

D'autres traditions affirment que Mahomet n'a jamais voulu divorcer d'elle, mais qu'elle le craignait à tort. Toujours est-il que pour éviter le divorce ou à cause de son grand âge, Sauda offrit de donner sa nuit à Aïcha, expliquant qu'elle « était âgée, et qu'elle ne s'occupait pas des hommes; son seul désir était de voir le Jour du Jugement comme une des femmes de Mahomet ».

#### 3-Aïcha bint Abu Bakr

Aïcha était la fille d'un ami très cher de Mahomet, Abu Bakr. La tradition musulmane fait naître Aïcha en 614, mais d'autres textes suggèrent qu'elle serait née vers 610, voire 605. Elle était initialement fiancée à Jubayr ibn Mut'im, un musulman dont le père, bien que païen, était proche des musulmans. Quand Khawlah bint Hakim suggéra à Mahomet d'épouser Aïcha après la mort de Khadija, sa première épouse, l'engagement précédent de marier Aïcha à Jubayr Ibn Mut'im fut rompu par commun accord. Aïcha avait alors 6 ans. Elle resta chez ses parents. Elle était la plus jeune et fut prétendue la préférée des épouses de Mahomet. Quelques auteurs font état d'une jalousie de sa part et que cela a créé des difficultés. Par ailleurs, Aïcha et Sauda avaient toutes deux des appartements mitoyens avec la mosquée Al-Masjid al-Nabawi. L'âge de consommation du mariage avec Aïcha est estimé à 9 ans, à l'exception d'Al-Tabari qui rapporte qu'elle avait 10 ans. Des intellectuels islamiques contemporains récusent les sources qui établissent l'âge du mariage et de sa consommation, comme le chef Ahmadiyya Maulana Muhammad Ali. Il écrivit dans la première

moitié du XXe siècle qu'« il n'y a pas le moindre doute qu'Aïcha avait au moins 9 ou 10 ans lors de ses fiançailles, et 14 ou 15 ans à l'époque du mariage ».

Aïcha est aussi connue pour l'incident du collier : après une bataille contre les Banu Mustaliq où elle accompagnait Mahomet, Aïcha disparut quelque temps, avant d'être ramenée chez elle par un jeune homme, Safouan bin Mu'attal. Elle affirma avoir perdu sur le chemin du retour pour la seconde fois son collier de mariage, qui lui était très cher et, ne voulant pas importuner le groupe, s'être esquivée discrètement pour aller le rechercher. Quand elle le retrouva, la caravane s'était déplacée. Quelques rumeurs se répandirent sur une possible inconduite de sa part, bien que nul témoin n'ait, par la force des choses, été présent. Ce sujet entraîna des discussions tendues au sein de la communauté. Aïcha était tombée entretemps malade et n'était pas au courant de ce qui se passait. Mahomet lui-même resta au départ perplexe, mais il finit par accepter les protestations d'innocence d'Aïcha. Il fit état ensuite des versets qui lui auraient été révélés établissant l'innocence d'Aïcha et condamnant médisance et possibles calomnies. Bien que cet épisode ait été désagréable pour Aïcha et Mahomet, il est censé avoir renforcé plus tard la solidité de leur couple.

#### 4-Hafsa bint Omar ibn al-Khattab

Hafsa est née en l'an 5 avant le début de la Révélation, donc en 60522. Elle était la fille d'Omar ibn al-Khattab, deuxième calife "bien guidé". Pendant la guerre des musulmans contre la Mecque, de nombreux musulmans furent tués, laissant derrière eux des veuves et des orphelins. Hafsa bint Omar était la fille d'Umar bin Al-Khattab, l'un

des plus redoutables soldats de Mahomet. Elle devint veuve à la bataille de Badr, puisque son mari mourut au combat. Mahomet l'épousa en l'an 3 de l'Hégire (625 apr. J.-C.). Comme elle était proche en âge d'Aïcha, la jeune épouse Hafsa fut accueillie dans sa maison. Sauda, qui était beaucoup plus âgée, avait pour elle ainsi que pour Zaynab (voir section suivante) une bienveillance maternelle. Hafsa était effrayée par son père Omar, très sévère, qui lui rappelait qu'elle était moins belle que Zaynab et moins intelligente qu'Aïcha. Omar lui disait aussi que Mahomet la gardait comme épouse que par égard pour lui, ce qui faisait souffrir Hafsa.

Un jour, vers 630, Hafsa surprit son mari Mahomet avec l'esclave Maria la Copte dans sa chambre. Hafsa en fut si blessée qu'elle cria : "Dans ma chambre et sur mon lit, alors que c'est mon jour !" Gêné, Mahomet lui promit de ne plus voir Maria si Hafsa gardait le secret. Hafsa jura de ne rien dire, mais parla tout de même à son amie Aïcha qui révéla le secret aux autres épouses. Furieux, Mahomet songea à répudier Hafsa qui n'avait pas tenu sa parole. Omar craignit que sa fille ne soit rejetée. Mahomet hésita, mais la tradition rapporte que l'ange Gabriel lui-même intervint en faveur de Hafsa. L'ange Gabriel aurait dit à Mahomet "Garde auprès de toi Hafsa. C'est une bonne musulmane qui jeûne et prie souvent. Elle sera ta femme également au Paradis." Tout de même mécontent, Mahomet resta loin de ses femmes durant 29 jours. Hafsa était aussi une femme érudite, qui savait lire et écrire. Dans les années 640-650, les premiers versets du Coran furent confiés à Hafsa qui les conserva chez elle. Elle mourut en l'an 667, à plus de soixante ans. Jusqu'à sa mort, Hafsa et Aïcha furent amies.

## 5-Zaynab bint Khuzayma

Zaynab bint Khuzayma devint veuve lors de la bataille contre la Mecque, comme Hafza. Elle était mariée à 'Ubaydah bin al-Hārith de la tribu de al-Muttalib, frère de lait de Mahomet. Il l'épousa en l'an 4 de l'Hégire (626 apr. J.-C.). Elle était surnommée Umm al-Masakin (traduisible par mère des pauvres), à cause de sa grande charité et de sa grande gentillesse. Zaynab étant à peu près du même âge qu'Aïcha, comme Hafza, elle fut aussi accueillie dans sa maisonnée. Zaynab tomba malade et mourut 8 mois après son mariage. Elle avait 30 ans à cette époque, et Mahomet 56 ans.

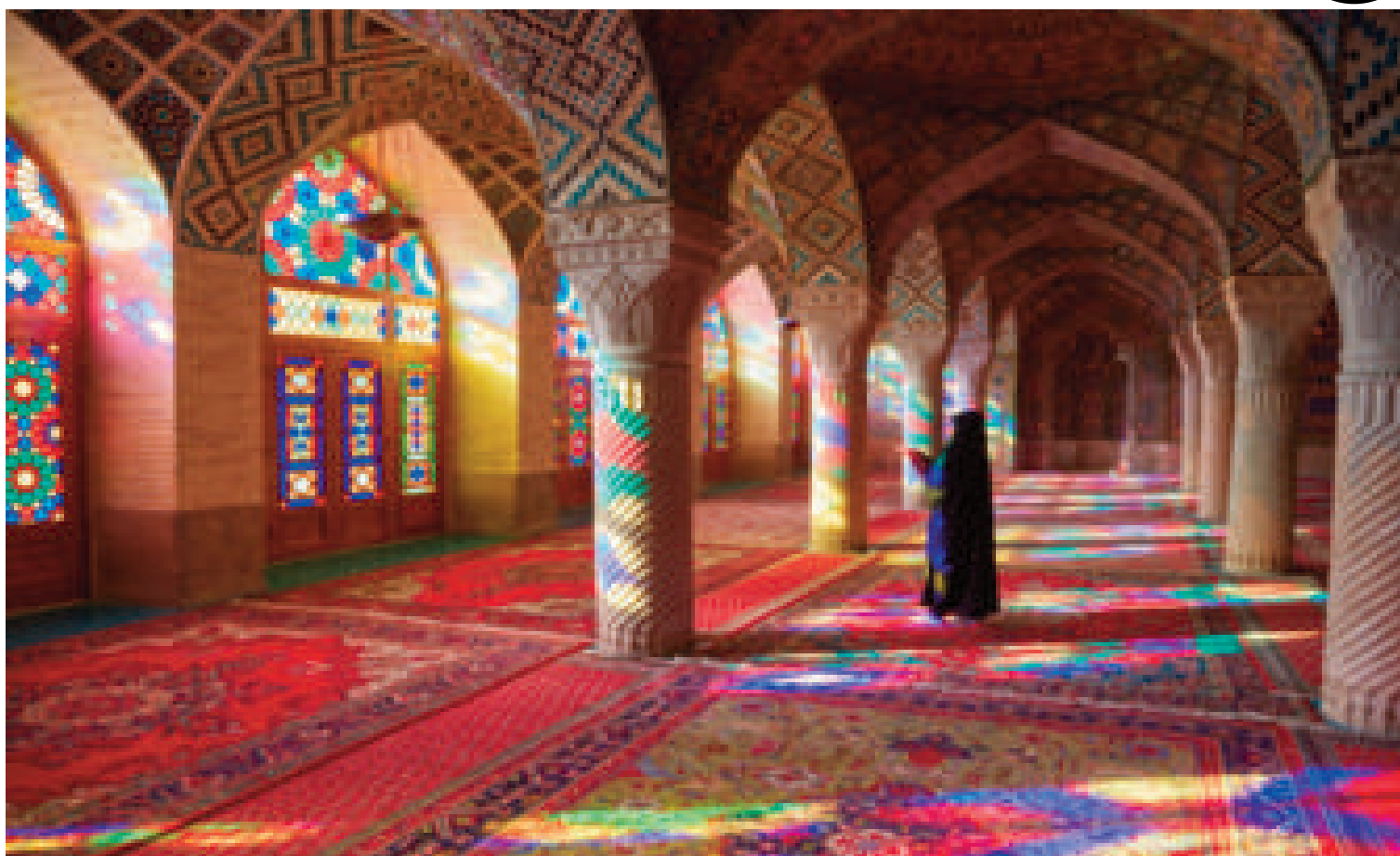
## 6-Umm Salama Hend bint Abu Ummayah

Oum Salama naquit vers l'an 595. Elle fut l'une des premières converties à l'islam. Avec son mari, Oum Salama s'exila d'abord en Abyssinie pour échapper aux persécutions, vers 615. Le Négus (roi d'Abyssinie) les sauva des persécuteurs qui les poursuivaient. Puis le couple revint à La Mecque en croyant que la situation s'améliorerait pour les musulmans, ce qui était une grave erreur. Son époux Abou Salamah put partir pour Médine, en 622, alors que Oum Salama et leur fils étaient retenus prisonniers à La Mecque par leur famille mécréante. Durant des mois, Oum Salama refusa de renier l'islam, en dépit de tous les tourments que sa famille lui infligeait. Parfois, ses parents se vengeaient même sur son jeune fils. Ils allèrent jusqu'à déboiter le bras de l'enfant. Oum Salama avait l'habitude de les maudire haut et fort, de leur crier son désespoir et sa colère. Finalement, les mécréants la laissèrent partir pour Médine, seule avec son fils.

La mort de Zaynab coïncida avec celle d'Abu Salamah, un musulman fervent, à la suite de ses blessures à la bataille de Uhud. La veuve d'Abu Salamah, Oum Salama, elle aussi musulmane fervente, n'avait rien hormis un jeune enfant à charge. Cette situation critique aurait affligé les musulmans, et après la période prescrite (iddah), certains se proposèrent pour l'épouser. Mais elle refusa. Quand Mahomet lui proposa de l'épouser, elle était réticente pour trois raisons. Elle redoutait de souffrir de jalousie à cause des autres épouses, ce qui aurait pu compromettre la réussite du mariage. Elle se trouvait également trop âgée (plus de 30 ans), et sa jeune famille avait besoin de soutien. Mais Mahomet répondit qu'il prierait Allah de la délivrer de la jalousie, qu'il était lui aussi âgé, et que sa famille était comme la sienne. Finalement il l'épousa, vers 625 ou 626.

## 7-Rayhana bint Zaid

À la fin de l'an 4 de l'Hégire (en avril 627 apr. J.-C.), Rayhana bint Zaid faisait partie du butin de la victoire contre la tribu de Banu Qurayza. Sa relation avec Mahomet est controversée. Les sources concernant son statut différent, et l'on ne parvient pas à trancher si elle était une simple concubine ou si elle finit par être épousée. Il est rapporté qu'elle finit par se convertir à l'islam après une longue hésitation de sa part. Selon ibn Ishaq, Rayhana aurait d'abord refusé d'épouser Mahomet et de se convertir à l'islam. Elle lui aurait dit : "Ô Envoyé d'Allah, laisse-moi en ta possession seulement. Cela



sera plus facile pour toi et pour moi." Déçu, Mahomet accepta sa décision. Rayhana resta donc plusieurs mois juive et esclave. Mahomet espérait toujours la voir se convertir à l'islam, ce qui finit par arriver. Rayhana devint musulmane de son plein gré, à la grande joie de Mahomet. Ibn Ishaq dit que Mahomet mit Rayhana à l'écart quand elle refusa l'islam. Ibn Kathir dit aussi qu'il se "détourna d'elle et la laissa", sans user de la force ni pour sa conversion ni pour les rapports sexuels avec elle. Ibn Kathir affirme que Rayhana fut épousée par Mahomet dès qu'elle

Zaynab bint Jahsh est née vers l'an 590. Extrêmement belle, elle était la septième femme de Mahomet mais aussi sa cousine, la fille de l'une de ses tantes. Elle devint la femme de Mahomet en 627, lors de la cinquième année de l'Hégire. À Médine, Mahomet arrangea le mariage de Zaynab, veuve, avec Zayd ibn Harithah qui était le fils adoptif de Mahomet. Zaynab était opposée au mariage et ses frères le rejetaient aussi parce qu'elle était de lignée aristocratique, et Zayd était un ancien esclave en plus d'être un fils adoptif, même de Mahomet. Selon Maududi, le verset du Coran

comme la vie commune devint rapidement dure à supporter, Zayd proposa à Zaynab de divorcer, ce avec quoi Mahomet n'était pas d'accord. Mais il semble que Mahomet fut alors séduit par la grande beauté de Zaynab, et finalement, il l'épousa après la période prescrite, en 627. Ce nouveau mariage a été perçu comme incestueux par les gens de l'époque car Mahomet avait épousé l'ancienne femme de son fils adoptif, et les enfants adoptifs avaient le même statut que les enfants biologiques. Après 5 ou 6 ans de mariage Zaynab divorce de Zayd. Ce niveau de communauté

moyen de briser les idées pré-islamiques sur la conduite de l'homme en société. D'ailleurs, Mahomet aurait été initialement réticent à épouser Zaynab, à cause de l'opinion publique. Le Coran indique néanmoins que ce mariage était un devoir qu'Allah lui imposa. Un groupe influent parmi les citoyens de Médine, appelé « les hypocrites » dans le Coran et la tradition islamique, critiqua ce mariage et l'accusa d'être incestueux du fait que Mahomet épouse la femme de son fils adoptif. Il semble que ce groupe propagea des rumeurs en vue de diviser les musulmans, dans une stratégie plus vaste d'attaquer Mahomet par le biais de ses femmes. Selon Ibn Kathir, le verset 37 de la sourate 33 fut une récusation divine des objections des hypocrites.

Zaynab était assez vaniteuse, malgré de grandes qualités de cœur. On nous rapporte qu'elle était consciente de sa grande beauté. Quand Allah commanda à Mahomet de l'épouser (dans le Coran), Zaynab en tira orgueil. Elle aurait dit aux autres épouses : "C'est l'Envoyé qui vous a épousées; mais, moi, c'est Allah Lui-même qui me maria à l'Envoyé !" En dépit de cette vanité, Zaynab était réputée pour être bonne musulmane, spécialement généreuse avec les pauvres.

La demi-sœur de Zaynab, Hamna, accusa Aïcha d'adultère, lors de la calomnie, vers 628. Zaynab n'approuva pas l'attitude de sa demi-sœur Hamna qui voulait évincer Aïcha. Zaynab défendit Aïcha auprès de Mahomet, assurant qu'Aïcha était digne de confiance. Zaynab aurait dit : "Par Allah, je ne sais que du bien d'Aïcha." (hadith de Boukhari). Aïcha, en retour, dit de Zaynab : "Je n'ai jamais vu de femme plus pieuse, plus sincère, plus charitable, plus fidèle que Zaynab." (hadiths de Mouslim). Zaynab fut la première des épouses à mourir après Mahomet. Elle disparut en 642. Mahomet avait prédit à ses femmes : "Celle qui me rejoindra la première est celle dont le bras est le plus long." Les épouses avaient comparé la longueur de leurs bras, mais Mahomet voulait dire : "celle qui est la plus généreuse dans ses aumônes avec les pauvres."



se convertit à l'islam. Elle devint ainsi une Mère des Croyants.

## 8-Zaynab bint Jahsh

33:36 fut révélé pour obliger Zaynab à accepter le mariage avec Zayd, qui eut finalement lieu. Mais

était en cours d'élimination par l'islam ». La décision de Mahomet d'épouser Zaynab aurait été un

## Prix (Nobel Alternatif) La Fondation RF-Kennedy félicite Aminatou Haidar

La Fondation américaine RF-Kennedy pour les droits de l'Homme, a félicité dimanche, Aminatou Haidar, pour le prestigieux prix "Right Livelihood 2019" (Nobel Alternatif) qu'elle a reçu mercredi à Stockholm, tout en appelant au respect des droits de l'Homme au Sahara occidental occupé. La militante sahraouie des droits de l'Homme, Aminatou Haidar a reçu le "Prix Nobel alternatif", mercredi dernier à Stockholm, lors d'une cérémonie officielle à laquelle ont assisté plus de 1200 militants du monde entier. Dans une déclaration publiée sur son site Internet, la RF Kennedy Foundation a rappelé que le prix avait été décerné à Aminatou "en reconnaissance de son action infatigable et non violente pour la justice et l'autodétermination du peuple du Sahara occidental". Mme Haidar a partagé ce prix avec trois autres activistes : la militante écologiste suédoise, Greta Thunberg, l'avocate chinoise Guo Jianmei et le leader indigène brésilien Davi Kopenawa. "Bien qu'elle ait été soumise

à la torture, à des détentions arbitraires et à des attaques et menaces constantes à son encontre, Haidar est restée attachée à un activisme pacifique pour lutter courageusement pour la liberté d'expression, d'association et d'autodétermination de tous les Sahraouis occidentaux", indique le communiqué. Pour cette raison, le texte rappelle que "Robert F. Kennedy Human Rights a également honoré Aminatou avec son prix des droits de l'Homme 2008, qui reconnaît ceux qui résistent à l'oppression". La directrice juridique de cette organisation américaine, Mme Marselha Goncalves Margerin, avait souligné avoir décerné ce prix à Aminatou Haidar, parmi les 120 candidats du monde entier, "pour faire connaître la cause sahraouie aux Etats-Unis". A son actif, on retient également le "prix spécial de Castellfelds" 2008 (Barcelone), et toujours en Espagne, le prix "Juan Maria Banderas" obtenu en mai 2006, tout comme celui du "Club des 25". La même année, Aminatou Haidar, souvent appelée la Gandhi sahraouie en référence à l'apôtre de la



résistance pacifique indienne contre l'occupation britannique, recevait le prix "Freedom awards 2006", décerné par la fondation américaine "Defense forum foundation". Mme Haidar a déjà ob-

tenu plusieurs autres distinctions dont le prix "Silver Rose 2007", décerné chaque année par l'organisation internationale "Solidar" pour récompenser les actions exceptionnelles d'individus et d'organisations qui se battent pour la justice

sociale. Enfin, la Fondation "appelle le Maroc à veiller à ce que tous les Sahraouis puissent exercer leurs droits librement et en toute sécurité sans crainte de harcèlement, de menaces ou de représailles".

B.M

### Théâtre National Mahieddine-Bachtarzi : Rahine, de Chawki Bouزيد, sur les planches

«Rahine», nouvelle pièce produite par le théâtre régional de Batna, a été présentée au public algérois sur les planches du prestigieux théâtre national Mahieddine-Bachtarzi. Mise en scène par Chawki Bouزيد sur un texte de Mohamed Bouiche, cette nouvelle production, qui s'inscrit dans le registre de l'année en cours, relate le conflit entre les peuples et les institutions politiques mettant en exergue la vision de ces dernières sur l'influence de l'opinion publique. Ainsi et dans la perspective d'annoncer la date de production, une conférence de presse a été organisée au niveau du TNA. Animée par son metteur en scène, aux côtés du staff, cette rencontre a été une occasion propice pour réitérer son appel à la tutelle afin d'aider les productions théâtrales, soulignant la nécessité de faire une étude budgétaire sur chaque production jugeant que certaines nécessitent des investissements colossaux. «Je crois que la tutelle est en train d'improviser sur les budgets. il faut étudier ce qui se passe sur le terrain», a-t-il annoncé. «C'est un spectacle qui dit haut et fort qu'il faut cesser... cesser cette main de fer et ce contrôle par excellence du citoyen», dira Chawki Bouزيد. «Que le citoyen soit libre... c'est un Etat de droit, c'est une nation», a-t-il encore lancé. Répondant à une question du quotidien El Moudjahid relative au choix du timing pour la production de cette œuvre, surtout avec la conjoncture actuelle du pays, le metteur en scène affirme : «Je n'ai rien choisi, je ne fais pas partie de ces artistes qui sautent sur l'occasion ; je n'ai fait que choisir et respecter le programme du TNA. si vous pensez que j'ai monté mon spectacle pour dire à mon public 'je suis un hirakiste' non...» et d'ajouter : «Tout le monde me connaît, j'ai déjà monté des spectacles où j'étais censuré.» Par ailleurs, Chawki Bouزيد a dévoilé sa participation avec «Rahine» à la prochaine édition du FNTF et sa tournée nationale ainsi qu'une prochaine participation au festival du théâtre arabe du 10 au 16 janvier en Jordanie.

## Décès Mesbah Mohand-Ameziane nous quitte

Le compositeur et chanteur d'expression kabyle, Mesbah Mohand-Ameziane s'est éteint vendredi à Bouira à l'âge de 62 des suites d'une maladie, a-t-on appris auprès de son entourage. Mohand-Ameziane "est mort dans la nuit de vendredi à samedi à l'hôpital de Bouira où il avait été admis quelques heures avant son décès", a précisé à l'APS, Hamid, frère aîné du défunt

chanteur. Né en 1957 à Ath Laksar, Mohand-Ameziane Mesbah a commencé sa carrière artistique dans le début des années 1980 avec la sortie de sa première chanson "aguitariw" (ma guitare) qui rencontrera un franc succès en Kabylie. Considéré comme un des grands guitaristes de la chanson kabyle, Mohand-Ameziane apprit sur le tas la musique dès son enfance en s'initiant à la guitare (mandoline),

son instrument fétiche qu'il confectionna lui-même à l'aide d'objets de fortune. Auteur de plusieurs chansons reprises par de jeunes chanteurs, Mohand-Ameziane s'est produit en Algérie et à l'étranger pour promouvoir la chanson et la musique kabyles, auxquelles il a insufflé une couleur mélodique "particulière". Le défunt a été inhumé au cimetière d'Ath Laksar, au sud-est de Bouira

## Agenda culturel Galerie Ezzou'art du Centre commercial & de loisirs de Bab Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 26 décembre : exposition «L'Algérie, la protégée de Dieu» de l'artiste plasticien Sofiane Dey. Basilique de Notre-Dame d'Afrique (Bologhine, Alger)  
Jusqu'au 9 décembre : exposition de photographies anciennes «150 ans de passion pour l'Afrique», consacrée à la fondation. Il y a 150 ans, à Alger, des Pères blancs et des Sœurs blanches  
Hôtel Sofitel d'Alger (El-Hamma, Alger)  
Jusqu'au 31 décembre de 13h à 19h : Marché

artistique de fin d'année «L'art & la matière», avec un roulement de 25 artistes par semaine. Galerie d'arts Mustapha-Kateb (5, rue Didouche-Mourad, Alger)  
Jusqu'au 11 décembre : exposition «Une bougie, une vie» de Kamel Belhocine. Galerie d'arts Asselah (39, rue Asselah-Hocine, Alger)  
Jusqu'au 12 décembre : Exposition de miniature et de décoration avec Youcef Yacoubi. Musée national des Beaux-Arts d'Alger (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 22 décembre : L'ambassade d'Espagne, l'Institut Cervantès d'Alger, en collaboration avec le Royale Académie des beaux-arts de San Fernando, la Fondation ACS, le ministère algérien de la culture et le musée des beaux-arts d'Alger, organisent l'exposition «Goya, physionomiste». Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)  
Jusqu'au 16 décembre : Exposition de l'artiste l'Homme jaune intitulée «Le Journal de l'Homme jaune».

## Peinture Yasmine Siad dévoile à Alger sa première exposition "Genèse"

Une exposition de peinture contemporaine célébrant la couleur et des thématiques spirituelles et abstraites par des techniques mixtes a été inaugurée samedi à Alger par la plasticienne Yasmine Siad sous le titre "Genèse". Organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Arc), cette première exposition de l'artiste rassemblant une quarantaine d'œuvres est accueillie à la villa Dar Abdeltif. Une première série de toiles est dédiée à la spiritualité et la méditation, avec une dominance de bleu et de blanc sur des œuvres comme "Procession", "Lévitacion" ou "envol" qui évoquent l'élévation et la contemplation. La maîtrise de la couleur et des nuances se décline également dans "Aurore" qui reproduit l'évolution de l'illumination au lever du jour. Avec cette même palette, Yasmine Siad signe "Casbah" une œuvre inondée de nuances de bleu, balafrees de fissures banches renvoyant à l'état de délabrement avancé des lieux, avec un silhouette sans traits ni visage, exprimant le désarroi par une forme humaine béante au milieu du tableau. Les pérégrinations spirituelles de l'artiste se déclinent également dans des œuvres célébrant le mouvement comme "Immatériel", le trait comme "Ascen-



sion" ou les trouble dans "Etats d'art". Une autre collection de l'exposition "Genèse" dénote d'un travail sur la perspective et la profondeur avec une palette plus sombre de couleur terre sublimée par des dorures comme la toile intitulée "Le fond". Eclaboursures de rouge vif et éclats d'or composent "Corrida", un grand format conçu pour montrer le faste de cette pratique et surtout la violence gratuite de la mise en scène dans

l'exécution des animaux. Dentiste de formation, Yasmine Siad est une plasticienne autodidacte qui expose ces travaux pour la première fois. Elle a également pris part à l'élaboration d'un album de bande dessinée intitulé "Petite dent" pour familiariser les enfants avec les cabinets dentaires et les soins qui y sont prodigués. L'exposition "Genèse" est ouverte aux visiteurs jusqu'au 19 décembre.

## Ligue 1 : Les clubs menacent de faire grève

Le professionnalisme en Algérie connaît tout simplement des jours sombres. Face à la faillite déclarée de la quasi-totalité des clubs des deux ligues professionnelles, leurs présidents n'ont trouvé mieux que de brandir la menace de la "grève". L'astuce a bien fonctionné pour les formations de la Ligue 2 qui ont réussi à obliger la LFP à reporter la 14ème journée qui était prévue pour samedi dernier. Les présidents de la Ligue 2 qui se sont réunis mercredi passé au niveau de la capitale, ont pris la décision de demander le report de la 14e journée du championnat de Ligue 2. Ils estiment, en effet, que la situation financière ne permet pas aux clubs concernés de continuer à travailler dans la sérénité et que cette démarche vise à permettre une sortie de crise. Une autre réunion est programmée pour mardi prochain où les autres clubs de la Ligue 1 Mobilis, notamment, seront conviés pour parler de cette situation qui commence à devenir pesante. Notre source estime que ce problème concerne tous les clubs et que les autres présidents doivent être associés à n'importe quelle prise de décision à l'avenir. Drôle de comportement surtout

lorsqu'on sait qu'il s'agit de clubs gérés par des sociétés sportives par actions, lesquelles sociétés que nombre de dirigeants se sont précipités en 2010 à les créer dans l'espoir de bénéficier de la "rente" que les pouvoirs publics ont promis de distribuer dans le cadre des mesures d'accompagnement décidées pour mener le professionnalisme en Algérie à bon port. Mais tout au long de ces 9 années de professionnalisme, les milliards de centimes empochés par les clubs ne les ont finalement pas satisfaits. Normal, étant donné que le gros de cet argent a toujours servi à payer les salaires des joueurs, des salaires faramineux qui n'ont jamais été à la hauteur des copies que rendent ces joueurs sur le terrain. La preuve, rares, même très rares, sont les joueurs du championnat algérien qui font partie de l'effectif de la sélection première. Mais cela n'est pas fait pour convaincre les présidents de clubs à revoir leurs copies. Ils se montrent toujours gourmands, comme l'atteste cette pression qui ne dit pas son nom qu'ils sont en train d'exercer sur les pouvoirs publics pour bénéficier d'autre manne financière. « Nous sommes asphyxiés à tous les niveaux. Il est impossible pour



nous de poursuivre sur ce chemin. Nous vivons des problèmes financiers importants et les promesses faites par les instances tardent à voir le jour », dira l'un des présidents de club. Et d'ajouter : « Le problème de la chambre de résolution des litiges qui dépend de la FAF continue de se poser pour nous. Nous avons déjà soulevé ce volet lors d'une précédente réunion avec le président de la LFP. Nous

sommes des clubs affiliés à la LFP et cette dernière doit nous aviser des procédures concernant cette instance », avant de rappeler que les clubs n'arrivent pas à s'en sortir avec les dettes importantes auprès de cette instance. La CRL avait exigé le paiement de la totalité des dettes des joueurs pour permettre aux clubs de pouvoir recruter durant le prochain mercato. Face à cette pression qui monte d'un cran,

le ministre de la Jeunesse et des Sports, Raouf Salim Bernaoui, vient de lancer une énième promesse de doter les clubs professionnels d'entreprises publiques dans le cadre d'un partenariat, mais prévenant que cette fois-ci l'argent de l'État sera contrôlé rigoureusement, tout en accordant une importance primordiale à la formation des jeunes talents.

### Monchengladbach Bensebaini assomme le Bayern à lui seul

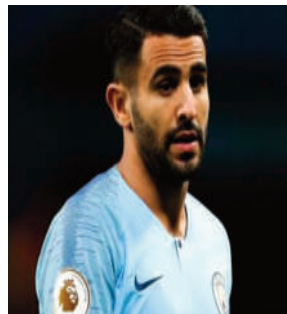
Dans ce choc de la journée en Allemagne, le Borussia Monchengladbach s'est imposé dans les ultimes instants grâce à un doublé de Bensebaini. L'entraîneur du Borussia a décidé de faire confiance une nouvelle fois sur son latéral gauche international Algérien Ramy Bensebaini qui aura une tâche difficile pour stopper l'un des meilleurs dribbleurs en Bundesliga cette saison Kingsley Komán. Bensebaini qui a connu un début de saison un peu difficile est revenu en force lors des dernières journées et il a réussi à avoir la confiance totale de son coach. L'international Algérien a réussi aujourd'hui à inscrire un autre but sous les couleurs de son équipe le Borussia, l'ancien du Stade Rennais a trompé le portier international Allemand Nueur d'une magnifique tête croisé sur corner pour égaliser pour son équipe. L'ancien latéral gauche du Stade Rennais est revenu dans les derniers instants du match pour offrir à son équipe trois points précieux face à un rival pour la course au titre, Bensebaini a transformé un penalty à la 92e minute du jeu et inscrit son tout premier doublé sous les couleurs du Borussia en Bundesliga et son troisième toutes compétitions confondues. Score final 2-1 pour le Borussia qui maintient sa première place au classement général devant Leipzig.

#### Bensebaini : «J'ai complètement oublié que c'était à moi de tirer le penalty»

Le défenseur international algérien du Borussia Mönchengladbach, Ramy Bensebaini a « oublié » qu'il était le tireur désigné pour exécuter le pénalty ayant offert la victoire à son équipe contre le Bayern Munich (2-1), en match disputé samedi soir pour le compte de la 14e journée de Bundesliga. En effet, le tireur habituel, le Suisse Breel Embolo avait manqué un penalty la semaine dernière contre Fribourg et le staff technique de Monchengladbach avait décidé de lui retirer cette responsabilité. « On s'était dit que Breel ne tirerait plus les penalties », a raconté en riant Bensebaini au micro de Skysports Allemagne après la fin du match, ajoutant que le staff technique avait convenu que ce soit « moi qui tirerais le prochain, sauf que j'ai complètement oublié », a-t-il expliqué, en poursuivant que c'est le gardien remplaçant sur la touche, Tobias Sippel « qui me l'a rappelé ». Le penalty, sifflé à la deuxième minute du temps additionnel, pouvait donner la victoire à Mönchengladbach et Bensebaini a avoué que cette situation lui a mis « une certaine pression au moment de l'exécuter », surtout qu'en face, il y avait le gardien international allemand, Manuel Neuer. « Mais à l'entraînement, je travaille tout le temps les penalties en fin de séance. J'ai fait comme d'habitude, j'ai marqué, et je suis content », a-t-il conclu. Cette victoire laisse le Borussia seul en tête après 14 journées, avec un point d'avance sur Leipzig et désormais sept sur le Bayern Munich, relégué provisoirement à la sixième place.

### Manchester City Mahrez sur le banc puis passeur décisif pour le derby mancunien

Déjà sur le banc mardi pour le déplacement à Burnley malgré son but face à Chelsea, Mahrez est de nouveau sur le banc pour le derby face à Manchester United. Néanmoins le capitaine des Verts s'est montré encore une fois décisif, puisque passeur lors de la réduction du score des Citizens par Otamendi (1-2). C'est encore une fois le portugais Bernardo Silva qui lui a été préféré lors de l'annonce des onze titulaire pour ce 179ème derby de Manchester. Un match dans lequel les Red Devils se montrèrent les plus dangereux optant pour un jeu de transitions ultra-rapide et rodé d'une efficacité monstrueuse pour surprendre le champion en titre. Une activité au milieu payante permettant à United de mener par deux buts en dix minutes d'abord sur un penalty transformé par Rashford (21') puis une réalisation d'Anthony Martial (29').



### Ligue 1 : MC Alger: Betrouni descend en flammes les joueurs et laisse planer le doute sur l'avenir de Casoni

Le président du Conseil d'administration du MC Alger, Achour Betrouni, a blâmé les joueurs, accusant certains d'entre eux de ne pas s'être donnés à fond lors de la défaite concédée samedi en déplacement face à l'USM Bel-Abbès (3-1), dans le cadre de la 13e journée du championnat de Ligue 1 de football. "C'est une défaite amère, mais ce qui m'a fait mal c'est que des joueurs marchaient sur le terrain et ne se donnaient pas à fond en dépit de leurs salaires élevés oscillant pour certains entre 250 et 300 millions (de centimes). C'est inadmissible. J'ai décidé de convoquer une réunion du Conseil d'administration pour ce dimanche afin de prendre les décisions qui s'imposent", a affirmé, hier, le premier responsable du "Doyen". Cette troisième défaite de la saison pour le MCA s'est avérée lourde de conséquences, puisqu'elle a permis au lea-

der, le CR Belouizdad, vainqueur à domicile de la JS Saoura (1-0), de creuser l'écart en tête du classement, comptant désormais quatre longueurs d'avance sur les "Vert et Rouge", à deux journées de la fin de la phase aller de la compétition. Lors des trois dernières rencontres de championnat, le Mouloudia, en baisse de régime, n'a récolté qu'un seul point sur 9 possibles. "Je comprends parfaitement la colère des supporters, mais c'est facile de voir les choses de l'extérieur. En tant que premier responsable du club, nous devons prendre une décision sage qui va dans l'intérêt du MCA. Concernant l'entraîneur Bernard Casoni, rien n'a encore été décidé, ce sera une décision collégiale. Sur le plan contractuel, une clause nous oblige à lui verser trois mois de salaires en cas de limogeage, ce sera difficile à supporter pour le club au vu de la situation financière ac-

tuelle, donc il faut bien réfléchir", a-t-il ajouté, écartant par l'occasion l'idée de voir Casoni partir de son plein gré. Avant d'enchaîner : "Le départ de Casoni n'est pas encore acté, mais nous avons pris nos dispositions pour parer à toute éventualité". Achour Betrouni a critiqué l'ancienne direction, dont "l'élaboration des contrats des joueurs et du staff technique a été défavorable au club sur le plan financier". Enfin, le patron du MCA a relevé la nécessité de redresser la barre, d'autant que l'équipe est toujours engagée en Coupe arabe qui reste l'un des objectifs du club algérois, avant d'affronter les Irakiens d'Al-Quwa Al-Jawiya le 16 décembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida, en 1/8 de finale retour. Lors de la première manche disputée à Erbil, les deux équipes s'étaient neutralisées (0-0).

Bessa N

NBA

## Les New York Knicks limogent l'entraîneur David Fizdale

Les New York Knicks se sont séparés sans surprise de l'entraîneur David Fizdale, qui paye le début de saison catastrophique de la franchise, dernière de la conférence Est avec 18 défaites en 22 matchs de saison régulière NBA, a affirmé ESPN vendredi. Selon le site The Athletic, également très bien renseigné, un de ses adjoints Mike Miller a été nommé entraîneur intérimaire, à la veille de la réception des Indiana Pacers. Les Knicks n'ont pour l'heure pas officialisé ces informations. Une série de huit défaites, dont les deux dernières par 44 et 37 points d'écart à Milwaukee lundi et contre Denver jeudi, ont été de trop. Fizdale, arrivé au club en mai 2018, après le limogeage de Jeff Hornacek n'ira pas au bout de son contrat de 4 ans avec les Knicks. Son bilan à la tête de l'équipe aura été très faible: 21 victoires en 104 matchs, soit un match sur cinq. Fizdale est le cinquième entraîneur consécutif à ne pas dépasser les deux saisons à la tête des Knicks après Mike Woodson (2012-2014), Derek Fisher (2014-2016), Kurt Rambis (2016) et Jeff Hornacek (2016-2018). Il est le premier entraîneur à être démis de ses fonctions cette saison en NBA.

### Brèves des Fédérations sportives algériennes

Qwan ki do: La sélection algé-

rienne de kwan ki do a pris part à un stage de préparation, du 1er au 4 décembre à l'Ecole nationale des sports olympiques "El-Bez" de Sétif, en vue du Championnat du monde 2020, prévue en Allemagne au mois d'avril prochain.

Handball: La Fédération algérienne de handball a informé les journalistes souhaitant couvrir la Coupe d'Afrique des nations 2020 en Tunisie que le processus d'accréditation a commencé. Les intéressés doivent entrer en contact avec la cellule de communication de l'instance fédérale qui jouera le rôle d'intermédiaire avec le comité d'organisation.

Arts martiaux: La Fédération algérienne des arts martiaux a organisé le 5e regroupement de préparation de l'équipe nationale senior de yoseikan budo, du 3 au 5 décembre au niveau du Centre de regroupement et de préparation des jeunes talents et de l'élite à Souïdania (Alger). Aussi, l'instance fédérale a organisé un stage technique destiné aux entraîneurs de jeet kune do, vendredi et samedi à la salle omnisports du 11-Décembre-1960 à Aïn Kébira (Sétif), sous la conduite du professeur Mustapha Kacem.

Natation: Khadidja Omrani, conseillère en sport -spécialité natation- a été nommée par le bureau exécutif de la Fédération algérienne de natation au poste de directrice de la formation et du



développement de l'instance fédérale, en remplacement de Lamine Abderrahmane, désigné directeur des équipes nationales.

Rugby: Le XV national des joueurs locaux est en stage de préparation du 5 au 8 décembre à Alger, sous la houlette du sélectionneur Nacer Ben Omar. Les meilleurs éléments seront sélectionnés pour former l'équipe future.

Badminton: La Fédération algérienne de badminton a demandé aux arbitres fédéraux ayant dépassé la date butoir pour le dépôt de leurs affiliations 2019-2020, de se rapprocher de la direction avant le 31 décembre. Une augmentation sur le coût de l'affiliation est pré-

vue en cas de nouveau retard.

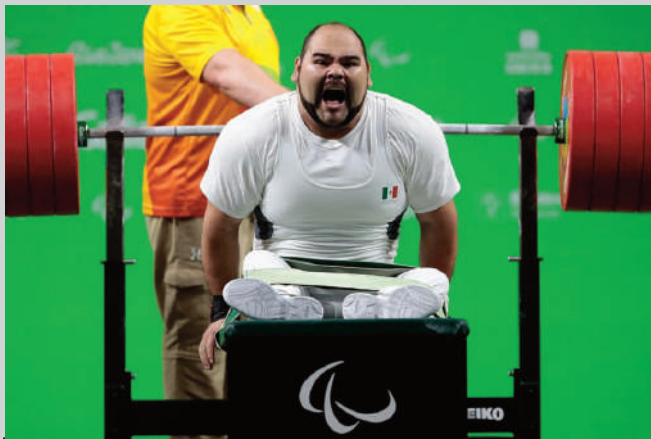
Karaté-do: La Fédération algérienne de karaté-do a demandé aux arbitres concernés par l'examen d'arbitre africain, programmé du 2 au 5 janvier 2020 en Tunisie, d'envoyer leurs formulaires de participation par e-mail "dans les plus brefs délais".

Volley-ball: La Direction technique nationale de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB) a tenu, samedi au niveau du siège de l'instance fédérale, une réunion avec les présidents des Ligues pour discuter de la quote-part budgétaire des clubs participant aux échéances nationales de chaque Ligue. Par ailleurs, la Commission

d'arbitrage et de règlements de la FAVB a fixé au 15 décembre le dernier délai accordé aux arbitres internationaux pour l'envoi de leurs rapports, notamment ceux en relation avec les compétitions internationales, pour régulariser leur situation avec la Fédération internationale.

Voile : dans le cadre de la vulgarisation de la voile, la Fédération algérienne de la discipline organise un stage au profit de jeunes éducateurs sportifs à temps partiel, du 15 au 28 décembre à l'Ecole nationale des sports nautiques d'Alger-Plage (Alger). La formation, payante, est destinée à l'obtention des diplômes 1er et 2e degrés.

## Para-powerlifting: L'Afrique hôte d'une des étapes de la Coupe du monde 2020



Le continent africain sera l'hôte d'une des cinq étapes de la Coupe du monde 2020 de para-powerlifting (handicapés moteurs), a indiqué le Comité international paralympique (IPC) qui a désigné le Nigeria pour organiser un des tournois, du 5 au 7 février. "Pour permettre aux para-powerlifters de mieux préparer les Jeux Paralympiques de Tokyo-2020 et les tournois qualificatifs, l'IPC a décidé, pour 2020, d'étendre sur quatre continents les étapes de la Coupe du monde, et ce pour la première fois", a-t-il expliqué. Le premier responsable de la World Para-Powerlifting, Jorge Moreno, s'est réjoui de cette initiative : "Nous sommes enthousiastes car la prochaine saison de Coupe du monde offrira aux powerlifters de toute la planète la possibilité de participer à des événements de haut niveau en préparation de Tokyo-2020". Et d'ajouter : "Ce sera la première fois que les étapes de la Coupe du monde se dérouleront sur quatre continents (Afrique, Amériques, Asie et Europe), offrant une plateforme pour le développement de notre sport". Le circuit de la Coupe du monde propose ensuite une halte à Manchester, en Grande-Bretagne, du 20 au 23 février, alors que la Thaïlande organisera sa première compétition internationale de para-powerlifting dans la ville de Nakhon Ratchasima lors de la réception de la Coupe du monde IWAS 2020 du 24 au 26 février. La 4e et avant-dernière étape est programmée à Bogota, en Colombie, du 19 au 22 mars, tandis que la ville émiratie de Dubaï aura l'honneur d'abriter l'ultime round du 14 au 20 avril. Il est à rappeler que les para-powerlifters algériens Hocine Bettir (65 kg), vice-champion du monde 2019 et Samira Guerioua (41 kg), 14e à la même compétition, sont qualifiés aux Jeux Paralympiques de Tokyo, prévus du 25 août au 6 septembre 2020.

## Muay Thaï - One Championship: Elias Mahmoudi domine la légende Lerdsila aux points

Le Kickboxer algérien Elias Mahmoudi a battu la légende thaïlandaise de Muay Thaï, le triple champion du monde Lerdsila Phuket, en combat disputé vendredi soir à la Salle Axia Arena de Kuala Lumpur (Malaisie), dans le cadre du tournoi One Championship. Une victoire aux points, par décision unanime des trois juges, déclarée à l'issue du troisième et dernier round. Nettement plus grand que le Thaïlandais, Mahmoudi a essentiellement utilisé ses longues jambes au cours de ce

combat. D'une part pour maintenir son adversaire à distance, mais aussi pour faire mal et marquer de précieux points au passage. L'Algérien de 21 ans, qui a combattu avec un short aux couleurs du drapeau national, a d'ailleurs terminé le match sans la moindre blessure apparente au visage, alors que Lerdsila (38 ans) a eu la pommette gauche profondément ouverte. Quoique, malgré son intensité, le combat s'est déroulé dans un fair-play exemplaire, et à la fin, les deux hommes se sont mutuellement

serrés dans leurs bras. Outre cette confrontation de la catégorie "poids mouche", la Salle Axia Arena a abrité plusieurs autres combats dans la nuit de vendredi à samedi, dont un Championnat du monde de Kickboxing, entre le Thaïlandais Sam Gaiyangha-dao et le Chinois Wang Junduang. Surnommé "Le Sniper" pour l'incroyable précision de ses coups, Elias Mahmoudi est né le 14 janvier 1998 en France, où il est établi. Il mesure 1,78 m pour un poids de 61 kg.

B.C

## JM Oran-2019 : Les épreuves de voile auront finalement lieu aux Andalous



Les compétitions de la voile comptant pour la 19e édition des jeux méditerranéens (JM) prévues à Oran du 25 juin au 5 juillet 2021, se dérouleront finalement au niveau du complexe touristique des Andalous (Ouest d'Oran). Cette décision a été prise lors de la récente visite dans la capitale de l'Ouest du pays de la commission de suivi et de

coordination du comité international des JM que préside le Français, Bernard Amslam, a-t-on appris du comité d'organisation local. Le site choisi, habitué à accueillir des épreuves de cette spécialité aussi bien sur le plan national qu'international, devra néanmoins subir quelques travaux de réaménagement comme instruit par la commission de suivi et de coordination, a-t-on

précisé. Les travaux en question seront lancés prochainement, et tout devrait être prêt dans quelques mois, a-t-on encore assuré. Outre la voile, vingt-trois (23) autres sports sont retenus dans le programme des JM que l'Algérie abrite pour la deuxième fois de son histoire après l'édition d'Alger en 1975, rappelle-t-on.

B.C

## 5 aliments qui interfèrent avec les médicaments

Certains médicaments oraux voient leur absorption modifiée par des interactions avec des aliments courants. Ces derniers peuvent ralentir, accélérer ou encore augmenter l'action des principes actifs et entraîner des effets indésirables. Les interactions entre médicaments ou entre alcool et médicaments sont bien connues des praticiens et mentionnées sur la notice. Mais certains aliments très courants peuvent aussi fortement influencer sur le métabolisme des médicaments oraux, aboutissant à une majoration de leurs effets indésirables ou inhibant au contraire leur action. Lors d'une prescription, demandez des précisions à votre médecin ou votre pharmacien qui vous donnera des conseils pour adapter le traitement.

### L'interaction entre pamplemousse et médicaments

Des substances du pamplemousse inhibent une enzyme qui métabolise certains médicaments, ce qui augmente l'absorption intestinale de ces derniers, avec un effet équivalent à un surdosage. Dans d'autres cas, le pamplemousse bloque au contraire l'absorption du médicament, ce qui réduit son efficacité. Médicaments concernés :

- les statines (cholestérol) : simvastatine (dont l'effet peut être multiplié par 15), atorvastatine, lovastatine ;
- nifédipine (hypertension artérielle) ;
- amiodarone (troubles du rythme cardiaque) ;
- cortisone ;
- fexofénadine (antihistaminique) ;
- ciclosporine (immunosuppresseur).

Les oranges amères peuvent avoir le même effet, mais les oranges sucrées type Navel ou Valencia ne sont pas concernées.

### L'interaction entre produits laitiers et médicaments

Les aliments riches en calcium diminuent l'absorption digestive des antibiotiques comme la ciprofloxacine ou la norfloxacine, ainsi que celle des médicaments contre l'ostéoporose (biphosphonates). Les produits laitiers doivent donc être consommés au moins une ou deux heures après la prise du médicament. Il existe aussi un risque d'hypercalcémie avec certains diurétiques (hydrochlorothiazide) qui diminuent de l'élimination urinaire du calcium.

### L'interaction entre



### boissons caféinées et médicaments

Les antibiotiques comme l'énoxacine, la ciprofloxacine et la norfloxacine, utilisés notamment pour traiter des infections urinaires (cystites) réduisent l'élimination de la caféine et peuvent donc entraîner un surdosage et une majoration des effets secondaires (excitation, tremblements, palpitations...). La théophylline, un anti-asthmatique, possède lui les mêmes effets indésirables de la caféine qui viennent donc s'y ajouter. Il est donc conseillé d'éviter le café, thé, soda ou boisson énergisante contenant

de la caféine durant la durée du traitement.

### L'interaction entre réglisse et médicaments

Consommée en trop grande quantité, la réglisse entraîne une arythmie cardiaque, une fatigue musculaire et une hypertension artérielle. Par ailleurs, l'acide glycyrrhizique contenue dans la racine de la plante affecte des enzymes du foie métabolisant les médicaments, aboutissant à un ralentissement ou à une augmentation de leur absorption.

Médicaments concernés :

-digitaline (insuffisance cardiaque)

;  
-diurétiques ;  
-corticoïdes ;  
-contraceptifs oraux (les stéroïdes qu'elle contient ont une action similaire à celle des œstrogènes).

### Les aliments riches en vitamine K

La vitamine K intervient dans la synthèse et l'activation de certaines protéines plasmatiques de la coagulation sanguine. Par conséquent, elle diminue l'efficacité des médicaments anticoagulants comme la warfarine, ce qui accroît le risque de thrombose.

## Existe-t-il des vernis à ongles non toxiques ?

Alors que de plus en plus de fabricants de vernis à ongles vantent les mérites de leurs produits non toxiques, des chercheurs américains de l'université d'Harvard ont testé 40 de ces vernis. Le résultat illustre un manque d'information claire et la présence de substances alternatives douteuses. Les vernis à ongles peuvent contenir des composés toxiques, associés à des problèmes de santé comme des malformations, des troubles de la thyroïde, l'obésité, le cancer et des réactions allergiques. C'est pourquoi de plus en plus de fabricants proposent désormais des vernis non toxiques. Or, d'après une étude publiée par la revue *Environmental Science & Technology* et menée par les chercheurs de l'université d'Harvard, aux Etats-Unis, les alternatives seraient tout aussi dangereuses. En effet, les marques qui se disent "7 free", voire "13 free", et qui auraient éliminé sept à treize produits toxiques comme le toluène, formaldéhyde, dibutyl phtalate, résine de formaldéhyde, paraben, xylène et camphre de leur composition, ont ajouté d'autres substances à leur place. Les auteurs de l'étude ont testé le contenu de quarante vernis à ongles de douze marques différentes, toutes ayant une étiquette "non toxique". Bien que l'échantillon ne soit pas représentatif de l'ensemble du marché du vernis à ongles, il comprenait certaines des marques les plus populaires de cette industrie. Aucun des échantillons ne contenait de phtalate de dibutyle, mais "nous avons constaté que la signification de ces allégations n'est pas normalisée d'une marque à l'autre et qu'il n'y a pas d'information claire sur le fait que ces vernis à ongles sont réellement moins toxiques", expliquent les chercheurs dans le *Time*. "Parfois, quand un produit chimique nocif connu a été enlevé, le vernis contenait un autre produit similaire qui peut être tout aussi toxique."

## Gargarisme

Le gargarisme consiste à se rincer la gorge avec un liquide sans l'avaler (le terme désigne aussi le liquide avec lequel on se gargarise). Ce remède est préconisé en cas de mal de gorge, de pharyngite, de gorge enrouée, contre la mauvaise haleine ou comme mesure d'hygiène quotidienne.

### Recettes de gargarismes

Il existe bien sûr des produits spéciaux vendus en pharmacie mais il est également possible de confectionner ses propres préparations. Voici quelques idées.

- solution saline : une pincée de gros sel dans un verre d'eau tiède que l'on peut aromatiser ;
- au bicarbonate de soude : une cuillère à café dans un verre d'eau ;
- décoction à base de plantes : angélique, menthe poivrée, thym, eucalyptus, camomille, bardane, sauge, clou de girofle ;
- au vinaigre de cidre (1 cuillère à soupe de vinaigre et 1 cuillère à café de sel dans un verre d'eau tiède) ;
- thé vert ;
- sirop de réglisse : une cuillère à soupe pour un verre d'eau ;
- au miel et au citron : une cuillère à soupe de chaque par verre d'eau.

### Comment faire un gargarisme

- prendre une petite quantité de liquide en bouche (avec trop d'eau on risque de s'étouffer) ;
- basculer la tête en arrière en gardant l'épiglotte fermée afin de ne pas avaler le liquide accidentellement ;
- souffler de l'air par la bouche afin de former des bulles et faire circuler le liquide dans l'arrière-bouche et la gorge ; on peut prononcer le son « aaarrh » pour faciliter cette pratique ;
- recrachter le liquide après 30 secondes environ ;
- renouvelez l'opération si nécessaire.

### Gargarisme : les contre-indications

- Chez les enfants de moins de six ans : ces derniers sont susceptibles d'avaler le produit par fausse-route et de s'asphyxier.
- En cas d'extraction dentaire : il risque de faire saigner la plaie.
- Ne pas utiliser du liquide trop chaud qui pourrait brûler la gorge.

## L'excès de sucre rendrait les enfants violents

Une étude rapporte qu'une consommation excessive de sucre chez l'enfant pourrait augmenter le risque de comportements violents ou à risque (alcool, tabac etc.). Voilà une raison de plus, s'il en fallait, de limiter le sucre pour les enfants. Outre son effet délétère pour les dents et pour la santé en général, le sucre aurait également des retombées négatives sur le comportement des enfants. Une étude scientifique menée par l'université Bar Ilan en Israël suggère en effet que l'excès de sucre chez l'enfant augmenterait les comportements violents et à risque tels que la consommation d'alcool et de tabac. La recherche a ici porté sur 137 284 enfants, âgés de 11, 13 ou 15 ans, et vivant dans 25 pays européens ou au Canada. Les scientifiques ont comparé la consommation de sucre des enfants et la fréquence de leurs bagarres, de leur consommation d'alcool ou de tabac.

Rien qu'au Royaume-Uni, les enfants consommant beaucoup de boissons sucrées, sucreries et chocolat seraient 89% plus susceptibles de fumer et 72% plus susceptibles de boire de l'alcool que les autres. Ils seraient également 2,13 fois plus susceptibles de se bagarrer que les autres. Des données assez similaires ont été retrouvées dans les autres pays de l'étude. "La relation entre les boissons sucrées et le fait de consommer des substances psychoactives et de commettre des violences entre pairs est plus forte que celle pour les sucreries et le chocolat", ont précisé les chercheurs. "Étant donné que les boissons sucrées contiennent également souvent de nombreux additifs, y compris la caféine (notamment dans les boissons énergisantes, ndlr), il est possible que le sucre, associé à certains additifs contenus dans les boissons non alcoolisées, en fasse un facteur de prédiction plus puissant ou plus cohérent", ont ajouté les chercheurs, qui invitent enseignants et animateurs jeunesse à limiter autant que possible ce genre de produits sucrés pour les enfants. La recherche a été publiée dans la revue *Social Science & Medicine*.

## Gène

Les gènes sont l'unité de base de l'hérédité. C'est eux que vos parents vous ont transmis et qui font que vous leur ressemblez un tant soit peu. Ils sont responsables de vos traits physiques, du fonctionnement de vos cellules et aussi de certaines maladies. Dans les cellules humaines les gènes sont situés sur des locus, un endroit bien précis d'un chromosome. Les chromosomes, eux, sont installés dans le cœur de nos cellules, le noyau. Si le noyau de la cellule est « la bibliothèque » qui renferme le patrimoine génétique d'un individu, le chromosome « un livre » et le gène « une page » d'un de ses livres.

### Le gène, l'origine de notre diversité

Chez la plupart des êtres vivants, les gènes sont composés d'ADN. Il n'y a que chez les virus où l'information génétique peut être portée par de l'ARN. Le nombre de gènes est plus ou moins important selon la complexité de l'organisme. Par exemple, il n'y a que sept gènes dans le virus Ebola contre plus de 20.000 chez l'Homme. Un gène est dit « codant » lorsque sa traduction conduit à la formation d'une protéine. Lors de la traduction, l'ARN, transcrit à partir de l'ADN, est lu par le ribosome. Toutes les trois paires de bases, appelées aussi codon, il ajoute un acide aminé sur une chaîne qui formera une protéine fonctionnelle. Les acides aminés ne sont pas ajoutés au hasard, mais selon le code génétique universel. Chaque trio de paire de bases correspond à un acide aminé. L'enchaînement des bases de l'ADN détermine donc le rôle et la forme de la protéine obtenue, ainsi que toutes les choses qui nous caractérisent.



## Accidents de la route: 4 morts et 13 blessés en 24 heures

Quatre (04) personnes sont mortes et 13 autres ont été blessées dans quatre accidents de la route, survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile. Durant la même période, les unités de la Protection civile sont intervenues pour prodiguer des soins de première urgence à 16 personnes incommodées par l'inhalation de monoxyde de carbone, émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bains, dans plusieurs wilayas du pays, précise la protection civile. Un homme âgé de 90 ans est décédé à Oum El Bouaghi suite à l'inhalation du monoxyde de carbone, émanant d'un chauffage, ajoute-t-on. Par ailleurs, trois autres personnes ont été traitées à M'sila par les éléments de la Protection civile pour des brûlures au 1er degré, causées par l'incendie qui s'est déclaré suite à une explosion provoquée par le gaz de ville, selon la même source.



## Le ministère de la Justice dément toute maltraitance à l'égard du détenu Chamseddine Laalami

Le ministère de la Justice a démenti, hier les informations selon lesquelles le détenu Chamseddine Laalami, dit Ibrahim, aurait été maltraité et torturé au sein de l'établissement pénitentiaire de Bordj Bou Arreridj. Dans un communiqué, le ministère de la Justice a démenti les informations relayées par certains titres, selon lesquelles le détenu Chamseddine Laalami dit Ibrahim aurait été torturé, au sein de l'établissement de rééducation et de réhabilitation de Bordj Bou Arreridj, affirmant avoir diligenté les investigations nécessaires, lesquelles ont confirmé que le détenu "n'a pas fait l'objet de maltraitements au sein de l'établissement pénitentiaire et qu'il se plaignait de douleurs au niveau de la main et du genou". "La radiographie faite par les médecins a révélé que le détenu souffrait d'une fracture au métacarpe", lit-on dans le communiqué du ministère. Ces faits ont été confirmés par le médecin de l'établissement qui a précisé que le détenu souffrait de ces douleurs avant d'être incarcéré et qu'il avait bénéficié des soins nécessaires, a ajouté la même source, relevant que le détenu a été présenté à un médecin orthopédiste et qu'il était "actuellement en bonne santé". (



## Nâama Un mort et deux blessés dans un accident de la route

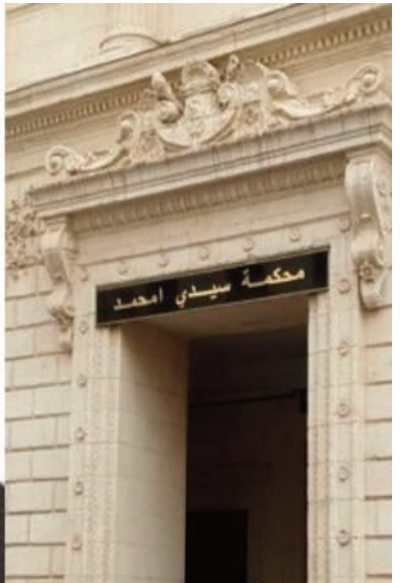
Une personne a trouvé la mort et deux autres grièvement blessées dans un accident de la route survenu dans la nuit de samedi à dimanche à Nâama, a-t-on appris des services de la protection civile. L'accident s'est produit sur la RN no 6, au lieu-dit Mekalis, à 30 km au sud du chef-lieu de wilaya, suite au dérapage et au renversement d'un véhicule causant la mort sur place d'un enfant de 11 ans et deux autres blessés, un homme âgé de 45 ans et une femme de 38 ans. Les victimes, membres d'une seule famille, ont été évacués au service des urgences et la morgue de l'hôpital "Kadri Mohamed" de Nâama. Les éléments de la gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.

## Oran Un réseau spécialisé dans le vol et l'escroquerie par le biais de Facebook démantelé

Les services de la gendarmerie nationale de la wilaya d'Oran ont démantelé un réseau de sept individus qui se sont spécialisés dans le vol, l'escroquerie et l'injure, les mis en cause recouraient au réseau de Facebook pour attirer leurs victimes, a-t-on appris hier de ce corps de sécurité. L'enquête a été déclenchée suite à la plainte de deux personnes originaires de Tizi-Ouzou, victime de vol et d'escroquerie. Celles-ci sont entrées en contact par le biais d'Internet avec un individu résidant dans la commune de Hassi Bounif, qui s'est présenté comme un entrepreneur à la recherche de peintres et de menuisiers. Les victimes, ouvriers dans ces deux domaines, devaient faire chacun un apport financier de 250.000 DA pour l'achat du matériel et le lancement des travaux. Elles se sont déplacées à Oran pour rencontrer trois individus qui leur ont subtilisé 500.000 DA et deux téléphones portables sous la menace d'armes blanches. Menottées, elles ensuite furent abandonnées dans un endroit désert, a-t-on précisé. Les enquêteurs de la gendarmerie nationale ont réussi, au début de ce mois, à identifier les trois mis en cause qui ont reconnu les faits et divulgué l'identité de quatre autres complices, impliqués dans plusieurs affaires similaires, selon la même source. Les sept prévenus ont été déférés devant le procureur de la république près le tribunal de Gdyl qui les a placés en détention provisoire. La brigade territoriale de la GN de Hassi Bounif poursuit l'enquête sur cette affaire, a-t-on précisé.



## Emprisonnement des anciens hauts responsables Leur comparution devant la justice en est une preuve irréfutable



Saïd Bouteflika, ancien conseiller spécial de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika a carrément refusé de répondre aux questions du procureur de la République lors de son audition de tant que témoin dans l'affaire de montage des véhicules et le financement occulte de la campagne du 5e mandat avorté de Bouteflika. En effet, le juge d'audience au tribunal de Sidi M'hamed a ordonné de renvoyer et faire sortir Saïd Bouteflika de la salle d'audience, après avoir refusé de répondre aux questions qui lui étaient adressées. Lorsque le tribunal l'a interrogé s'il avait demandé à l'homme d'affaire Ali Haddad de collecter des fonds pour le financement de la campagne électorale du 5ème mandat de son frère et de les transférer au siège de la société de Haddad, Saïd Bouteflika a refusé de répondre. Suite à quoi, le président de l'audience a ordonné de faire sortir Saïd Bouteflika de la salle, lequel a été reconduit à bord d'un véhicule de la gendarmerie

nationale. L'audience s'est poursuivie par l'audition de la partie civile dans l'affaire de montage automobile, tandis que l'audience de dimanche sera consacrée au réquisitoire du procureur de la République. L'attitude de Saïd Bouteflika dénote de son arrogance vis-à-vis de la justice algérienne qu'il a piétinée et instrumentalisée quand il dirigeait le pays à la place de son frère, malade. Par ailleurs, la comparution de Saïd Bouteflika et d'autres anciens hauts responsables dans le cadre du procès d'anciens responsables et hommes d'affaires impliqués dans les affaires de montage automobile et de financement illégal de la campagne électorale du 5ème mandat de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika, met fin aux rumeurs concernant la détention de tout ce beau monde. Des rumeurs avaient fait état du non emprisonnement de ces anciens hauts responsables. Leur comparution devant la justice en est une preuve irréfutable.

H.M

## Asphyxie au monoxyde de carbone: 11 personnes secourues à Médéa, en 24 heures

Onze personnes, asphyxiées au monoxyde de carbone, ont été secourues à Médéa, lors de deux accidents distincts, survenus la nuit de samedi à dimanche, selon la protection civile. La première intervention a eu lieu, a-t-on indiqué, samedi soir, au quartier "Takbou", commune de Médéa, où six membres d'une même famille ont été exposés à des émanations de monoxyde de carbone, provenant d'un chauffe eau, qui ont été réanimés sur place avant d'être évacués par l'hôpital Moha-

med Boudiaf. Cinq autres personnes, résidentes à la cité "24 Février", dans la commune de Berrouaghia, ont été également secourues, tôt le dimanche, par les éléments de la protection civile, a ajouté la même source qui révèle une similitude avec l'accident enregistré, quelques heures auparavant à Médéa. Ces deux accidents portent à 17 le nombre de personnes secourues, depuis le début du mois, dans différentes communes de la wilaya, suite à l'exposition au monoxyde de carbone. (APS)

## Les auteurs de plusieurs vols à El-Omaria arrêtés

Une bande de malfaiteurs, auteurs de plusieurs vols, pétrés au niveau de la commune d'El-Omaria, à 40 km à l'est de Médéa, a été neutralisée récemment par les éléments de la police judiciaire (PJ), a-t-on appris hier auprès de la sûreté de wilaya. La mise hors d'état de nuire de la bande de malfaiteurs est intervenue, suite à une enquête diligentée par la police judiciaire de la sûreté de daïra d'El-Omaria, après une série de plaintes pour vol déposées par des commerçants de la dite commune, a indiqué la même source, ajoutant que les premières investigations ont abouti à

l'identification et l'arrestation d'un premier suspect. Trois autres individus, impliqués dans ces vols, ont été également appréhendés dans le sillage de cette enquête qui a permis de récupérer des objets volés, à l'intérieur du domicile de l'un des membres de cette bande, ainsi que le véhicule utilisé par ces derniers pour le transport des produits subtilisés aux commerçants. Un cinquième suspect, identifié par les enquêteurs, est actuellement en état de fuite, a-t-on noté, précisant que deux des quatre individus arrêtés ont été mis sous mandat de dépôt et les deux autres sous contrôle judiciaire.

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

**Le Monde**  
Quotidien National d'Information

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DÉFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

## Présidentielle du 12 décembre: La campagne électorale s'achève avec un ultime baroud des candidats

La campagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre a pris fin hier à minuit, après trois semaines de compétition entre les candidats, lors desquelles ils ont œuvré à "faire la promotion" de leurs programmes électoraux et des "solutions" proposées pour le règlement de la crise que traverse le pays. Lancée le 17 novembre dernier, la campagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre touche à sa fin, en application des dispositions de la loi organique portant régime électoral qui stipule dans son article 173 que "la campagne électorale est déclarée ouverte vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin et s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin". Lorsqu'un deuxième tour du scrutin est organisé, la campagne électorale des candidats "est ouverte douze (12) jours avant la date du scrutin et s'achève deux (02) jours avant la date du scrutin". La campagne a été marquée par le respect de "la charte d'éthique des pratiques électorales" par les candidats, laquelle définit une série de normes régissant le processus électoral, en vue de garantir les critères de régularité, de transparence et d'équité entre les candidats, en bannissant tout comportement pouvant compromettre la crédibilité du scrutin. La campagne s'est distinguée aussi par l'organisation d'un débat télévisé entre les candidats à la Présidentielle, une première en Algérie. Les concernés ont présenté, trois heures durant, leurs propositions pour chaque secteur, en tentant de prouver qu'il s'agit des solutions les plus appropriées et plus efficaces pour le règlement de la crise multidimensionnelle que vit le pays.

### Les candidats adaptent leurs discours et revoient leurs enjeux au fil de la campagne électorale

Évaluant les différentes étapes de la campagne électorale, Redouane Bouhidel, enseignant à la Faculté des sciences politiques à l'univer-

sité d'Alger considère que la campagne a démarré "prudemment", vu les appréhensions quant à un choc avec le Hirak populaire qui compte des personnes opposées à l'organisation de cette élection dans la conjoncture actuelle». Les candidats, en tentant d'attirer ces personnes, avaient tenu des discours superficiels dans lesquels ils se contentaient de les appeler à se rendre aux urnes, au lieu de détailler leurs programmes. Aussitôt, le compte-à-rebours enclenché, les candidats ont commencé, dès la deuxième semaine de la campagne électorale, à "conférer une profondeur" à leurs discours, en tentant "de convoiter la masse silencieuse qui peut se décider à la dernière minute", une option qui s'est confirmée en raison de "la difficulté de gagner la confiance des personnes opposées à l'organisation des élections». La cadence s'est accélérée lors des troisième et dernière semaines de la campagne électorale, particulièrement sur les réseaux sociaux, un espace où les candidats ont tenté de faire la différence, vu "la convergence des points proposés». Concernant le débat télévisé organisé par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), M. Bouhidel qui l'a qualifié de "formel et symbolique", a estimé également qu'il était "rigide et généraliste", mais reste, en dépit de tout, une première expérience à valoriser pour la consacrer en tradition à même de réunir à l'avenir les adversaires politiques autour d'une même table. Pour sa part, l'expert Mohamed Lakhdar Maougal a refusé de dresser un tableau sombre du déroulement de la campagne électorale, affirmant que "bien que les promesses des candidats aient été irréalistes et exagérées parfois, au vu de la crise que traverse le pays", "les procès en cours intentés aux individus impliqués dans les dossiers de corruption ont démontré que l'Algérie dispose des ressources financières et qu'il incombe au prochain Président de la République d'agir avec sagesse et



clairvoyance afin de faire sortir le pays de cette crise". "Pour avoir une idée objective de l'acceptation par le peuple de cette élection, il faut d'abord avoir une vision globale du déroulement de la campagne électorale, qui va au-delà de la capitale et des grandes villes". Il a évoqué à cet effet "l'écho" qu'ont eu certains meetings populaires au niveau de plusieurs wilayas par rapport à d'autres, estimant qu'"Alger n'est pas l'Algérie profonde".

### Désormais les candidats à la présidentielle du 12 décembre tenus d'observer le silence électoral

Les cinq candidats à l'élection présidentielle du 12 décembre sont tenus d'observer la période de silence électoral qui débutera lundi, soit trois jours avant la date du scrutin, conformément à la loi organique portant régime électoral. En effet, aux termes de l'article 173 du code électoral, et "sauf le cas prévu à l'article 103 (alinéa 3) de la Constitution, la campagne électorale est déclarée ouverte vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin" et "s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin" ou "deux (2) jours en cas d'organisation d'un second tour". Selon l'article 174,

"nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne en dehors de la période prévue à l'article 173 de la présente loi organique". En outre, l'article 181 stipule que "la publication et la diffusion de sondages portant sur les intentions de vote des électeurs et les côtes de popularité des candidats, à moins de soixante-douze (72) heures à l'échelle nationale et cinq (5) jours pour la communauté nationale établie à l'étranger, avant la date du scrutin, sont interdites". Les différents acteurs participant au processus électoral ont signé avant le début de la campagne électorale une charte d'éthique des pratiques électorales, élaborée par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). En vertu de cette charte, ils s'engagent à respecter les dispositions légales interdisant aux candidats (MM. Abdelaziz Belaid, Ali Benflis, Abdelkader Bengrina, Abdelmadjid Tebboune et Azzedine Mihoubi) de faire campagne par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en dehors de la période légale, notamment durant la période de trois jours précédant le jour du scrutin. Le respect de la période de silence électoral concerne également les médias na-

tionaux audiovisuels, de la presse écrite et électronique. La charte contient les principes directeurs et les pratiques particulières qui forment le cadre du comportement moral attendu des acteurs et personnes participant au processus électoral. Elle est fondée sur le respect "profond et durable" du processus démocratique et sur l'observation des lois et textes subséquents qui codifient les règles des élections et des campagnes électorales. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait indiqué que l'instance "n'avait relevé aucun dépassement" depuis le début de la campagne électorale, appelant toutes les parties à "adopter le civisme sans le recours à la violence, en dépit des différents points de vue au sein des composantes de la société". M. Charfi a relevé que "les partisans du boycott ont le droit d'exprimer leur opinion sans toutefois porter atteinte aux droits des autres et leur intérêt à participer aux élections". Le dernier week-end de la campagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre a été marqué par un débat télévisé réunissant les cinq candidats en lice, qualifié d'"historique et de première en Algérie" par des titres de la presse nationale.

## Présidentielle/campagne Les candidats à la présidentielle du 12 décembre tenus d'observer le silence électoral à partir de lundi

ALGER, 8 déc 2019 (APS) - Les cinq candidats à l'élection présidentielle du 12 décembre sont tenus d'observer la période de silence électoral qui débutera lundi, soit trois jours avant la date du scrutin, conformément à la loi organique portant régime électoral. En effet, aux termes de l'article 173 du code électoral, et "sauf le cas prévu à l'article 103 (alinéa 3) de la Constitution, la campagne électorale est déclarée ouverte vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin" et "s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin" ou "deux (2) jours en cas d'organisation d'un second tour". Selon l'article 174, "nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne en dehors de la période prévue à l'article 173 de la présente loi organique". En outre, l'article 181 stipule que "la publication et la diffusion de

sondages portant sur les intentions de vote des électeurs et les côtes de popularité des candidats, à moins de soixante-douze (72) heures à l'échelle nationale et cinq (5) jours pour la communauté nationale établie à l'étranger, avant la date du scrutin, sont interdites". Les différents acteurs participant au processus électoral ont signé avant le début de la campagne électorale une charte d'éthique des pratiques électorales, élaborée par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). En vertu de cette charte, ils s'engagent à respecter les dispositions légales interdisant aux candidats (MM. Abdelaziz Belaid, Ali Benflis, Abdelkader Bengrina, Abdelmadjid Tebboune et Azzedine Mihoubi) de faire campagne par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en dehors de la période légale, notamment durant la période de trois jours précédant

le jour du scrutin.

Le respect de la période de silence électoral concerne également les médias nationaux audiovisuels, de la presse écrite et électronique. La charte contient les principes directeurs et les pratiques particulières qui forment le cadre du comportement moral attendu des acteurs et personnes participant au processus électoral. Elle est fondée sur le respect "profond et durable" du processus démocratique et sur l'observation des lois et textes subséquents qui codifient les règles des élections et des campagnes électorales. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait indiqué que l'instance "n'avait relevé aucun dépassement" depuis le début de la campagne électorale, appelant toutes les parties à "adopter le civisme sans le recours à la violence, en dépit des différents points de vue au sein des composantes de la société".



M. Charfi a relevé que "les partisans du boycott ont le droit d'exprimer leur opinion sans toutefois porter atteinte aux droits des autres et leur intérêt à participer aux élections". Le dernier week-end de la cam-

pagne électorale pour la présidentielle du 12 décembre a été marqué par un débat télévisé réunissant les cinq candidats en lice, qualifié d'"historique et de première en Algérie" par des titres de la presse nationale.

# Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours  
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ  
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

Le Monde

Fondation pour l'édition  
et la publicité

EDITER PAR LA EURL  
EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL  
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Ils avaient fait main basse sur les richesses du pays

## 20 ans de prison requis contre Ouyahia, Sellal et Bouchouareb

Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA contre les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, poursuivis dans des affaires de corruption et d'abus de pouvoir, notamment dans l'affaire de montage automobile et le financement de la campagne électorale de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika. La même peine a été requise contre l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesalem Bouchouareb (en fuite) avec émission d'un mandat d'arrêt international. Le procureur de la République a requis, en outre, 15 ans de prison ferme et une amende d'un (1) million DA contre les deux anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, une peine de 10 ans de prison ferme et une amende de 1 million DA contre l'ancien wali de Boumerdes, Yamina Zarhouni, et 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA contre l'ancien ministre des Travaux publics et des transports, Abdelghani Zaalane. Le représentant du ministère public a requis également une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de trois (3) millions DA à l'encontre de Ali

Haddad, Ferrat Ahmed et Hadj Malek Saïd ainsi qu'une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (01) million DA à l'encontre des hommes d'affaires Mohamed Baïri, Maazouz Mohamed, Achour Abboud, Hassan Laarbaoui et Nemroud Abdelkader. Une peine de huit (8) ans de prison ferme assortie d'une amende de trois (3) millions DA a été requise à l'encontre de Farès Sellal, fils d'Abdelmalek Sellal, Senaï Karim et Senaï Sofiane. Par ailleurs, le procureur de la République a requis une peine de huit (8) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) millions DA à l'encontre de fonctionnaires au ministère de l'Industrie et des mines. Il s'agit de Boudjemea Karim, Agadir Omar, Tira Amine, Alouane Mohamed, Abdekrim Mustapha et Mekraoui Hassiba. Le procureur de la République a requis "la saisie de tous les biens et fonds illégaux" des accusés, tout en "leur interdisant d'exercer leurs droits civiques". Le tribunal de Sidi M'hamed avait entamé, mercredi dernier, le procès d'anciens ministres et hommes d'affaires impliqués dans des affaires de corruption. Le collectif de défense des accusés avait avancé, samedi dans un communiqué, les motifs de "la demande de report du procès jusqu'à ce que les conditions

d'un procès équitable soient réunies et que les droits de la défense soient garantis". Le même collectif avait dénoncé lors d'une conférence de presse le 2 décembre 2019 "des dépassements et des difficultés qui ne leur permettent pas de faire leur travail convenablement", insistant sur la nécessité d'un procès équitable pour faire prévaloir les droits fondamentaux et les libertés individuelles et collectives. Le juge d'audience au tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait ordonné, samedi, dans le cadre du procès d'anciens responsables et hommes d'affaires impliqués dans les affaires du montage automobile et du financement illégal de la campagne électorale du 5e mandat de l'ex-président de la République, Abdelaziz Bouteflika, de faire sortir Saïd Bouteflika de la salle d'audience, car ayant refusé de répondre aux questions qui lui étaient adressées. Lorsque le tribunal l'a interrogé s'il avait demandé à l'homme d'affaire Ali Haddad de collecter des fonds pour le financement de la campagne électorale du 5e mandat de son frère et de les transférer (plus de 700 milliards de centimes) au siège de la société de Haddad, Saïd Bouteflika a refusé de répondre. Suite à quoi, le président de l'audience a ordonné de le faire sortir de la salle.

### Partenariat

## Signature d'un accord entre la SAA et l'ANEP

Un protocole d'accord a été signé dimanche à Alger entre la Société nationale d'assurances (SAA) et l'Entreprise nationale de communication, d'édition de publicité (Anep) en perspective d'un partenariat bilatéral dans des domaines d'intérêt commun. Signé par MM. Nacer Sais et Mounir Hamaidia, respectivement P-dg de la SAA et de l'ANEP, cet accord vise à fixer les conditions générales de "mise en œuvre d'un partenariat global et d'une coopération privilégiée" dans les différents domaines d'intérêts commun. À l'issue de la cérémonie de signature, M. Hamaidia a indiqué que l'Anep œuvrait à offrir, à travers ce partenariat, des prestations de communication, de publication et de publicité à son partenaire "stratégique" la SAA. Il a fait savoir que des discussions ont

été entamées avec la SAA pour la "refonte" de la charte graphique et l'"habillage" des agences et des bureaux de cette société publique. Pour sa part, Nacer Sais a indiqué que la SAA s'engage à octroyer des facilités et des avantages en matière d'assurances du patrimoine comme

les véhicules appartenant à l'ANEP, qui à son tour fournira, à son partenaire, des prestations en matière de communication et de publication. "La SAA privilégie les entreprises commerciales publiques dans toutes ses acquisitions de prestations et de biens".



### UGCAA

## Aucune grève observée, tous les produits disponibles et les prestations assurées



L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a démenti, hier dans un communiqué, la participation des commerçants, artisans et prestataires de services à la prétendue grève générale, assurant que tous les produits étaient disponibles et les prestations assurées. "L'UGCAA dément catégoriquement la participation des commerçants, artisans et prestataires de service à une quelconque grève générale ou désobéissance civile les 8, 9, 10 et 11 décembre" et "tient à assurer que les commerçants, artisans et prestataires de services accompliront leur devoir professionnel à l'égard des citoyens en mettant à leur disposition tous les produits durant ces jours", précisait le communiqué. Dans ce contexte, "l'UGCAA appelle tous les commerçants attachés à leur pays (...) à ne pas succomber à ces fausses rumeurs et à ces appels tendancieux qui visent à s'attaquer à la subsistance du simple citoyen et à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays", ajoutait la même source.

### Tébessa

## Création de plus de 15300 postes d'emploi dans le cadre des dispositifs d'aides ANSEJ et CNAC

Au total, 15.336 nouveaux postes d'emploi ont été créés au profit des jeunes de la wilaya de Tébéssa dans le cadre des projets financés par les dispositifs d'aide CNAC et ANSEJ. Le directeur local de l'ANSEJ, Halim Cherad a révélé au cours d'une conférence de presse tenue à la maison de la presse, Malek Bennabi, que 9.094 postes d'emploi ont été créés depuis 1997, date de la création de l'antenne locale de l'Ansej à Tébéssa, découlant du financement de 2.794 projets dans divers secteurs. De plus, les 3.242 micro-entreprises créées à travers des financements de la CNAC depuis 2004, ont généré 6.242 postes d'emploi, a indiqué le directeur de l'antenne locale de ce dispositif d'aide, Mourad Zemal. S'agissant des recouvrements des crédits attribués, M. Cherad a fait savoir que près de 321 millions DA ont été récupérés, représentant 41% des crédits alloués pour divers projets dans des multiples secteurs. Des journées portes ouvertes ont été organisées entre le 28 novembre et le 8 décembre par les antennes locales de la CNAC et l'ANSEJ, dans le but d'informer sur les nouveaux services fournis par les deux agences, notamment en ce qui concerne la levée du gel sur l'expansion des activités et le financement de projets dans plusieurs domaines. Cette activité a été clôturée par l'organisation d'une conférence de presse à la maison de la presse animée par les deux responsables locaux de ces dispositifs d'aide à l'emploi.